
Soixante-septième session ordinaire

Point 16 de l'ordre du jour
(GC(67)/24)

Renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires

Résolution adoptée le 29 septembre 2023, à la onzième séance plénière

A.

Applications nucléaires non énergétiques

1.

Généralités

La Conférence générale,

- a) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier »,
- b) Notant également que les fonctions statutaires de l'Agence, telles qu'elles sont énoncées aux alinéas A.1 à A.4 de l'article III du Statut, sont notamment d'encourager la recherche-développement (R-D) et de favoriser l'échange d'informations scientifiques et techniques et la formation de scientifiques et de spécialistes dans le domaine des utilisations pacifiques de l'énergie atomique, en tenant dûment compte des besoins croissants des pays en développement,
- c) Notant en outre que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 64/292, a demandé aux États et aux organisations internationales d'apporter des ressources financières, de renforcer les capacités et de procéder à des transferts de technologies, grâce à l'aide et à la coopération internationales, en particulier en faveur des pays en développement, afin d'intensifier les efforts faits pour fournir une eau potable et des services d'assainissement qui soient accessibles et abordables pour tous,

- d) Notant que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 66/288, a fait sien le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », qui reconnaît qu'il importe de renforcer les capacités scientifiques et technologiques nationales aux fins du développement durable et, à cette fin, soutient le renforcement des capacités scientifiques et technologiques, les femmes comme les hommes y contribuant et en bénéficiant, notamment grâce à la collaboration entre les établissements de recherche, les universités, le secteur privé, les gouvernements, les organisations non gouvernementales et les scientifiques,
- e) Rappelant l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030 par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2015 (A/RES/70/1), et exprimant sa préoccupation quant au fait que les efforts faits au niveau international pour atteindre les objectifs de développement durable (ODD) n'ont pas progressé à un rythme et à une échelle suffisants et que par conséquent les écarts de développement entre les pays continuent de se creuser, tout en soulignant qu'il importe de renforcer encore les activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires qui contribuent à la réalisation des ODD, et rappelant également le rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies intitulé « Point sur les objectifs de développement durable : vers un plan de sauvetage pour l'humanité et la planète » (A/78/80-E/2023/64), dans lequel le Secrétaire général constate notamment que la progression concernant une proportion très inquiétante de cibles se fait trop lentement et que certaines cibles accusent même une régression,
- f) Notant que l'Assemblée générale des Nations Unies, dans sa résolution 71/312, a fait sienne la déclaration intitulée « L'océan, notre avenir : appel à l'action », qui appelle toutes les parties prenantes à conserver et à exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable,
- g) Faisant observer que l'Assemblée générale des Nations Unies a proclamé une Décennie des sciences océaniques pour le développement durable (résolution 72/73) et une Décennie pour la restauration des écosystèmes (résolution 73/284) pour la période 2021-2030,
- h) Soulignant l'importance de l'Accord de Paris relevant de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques,
- i) Rappelant la stratégie à moyen terme pour 2024-2029, telle que notée par le Conseil des gouverneurs,
- j) Prenant note du Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2023 (document GC(67)/INF/4),
- k) Soulignant que les sciences, la technologie et les applications nucléaires concernent et contribuent à satisfaire une large gamme de besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement socio-économique, dans des domaines tels que la santé, la nutrition, l'alimentation et l'agriculture, les ressources en eau, l'environnement, l'industrie, les matériaux et l'énergie, et notant que de nombreux États Membres bénéficient des applications des techniques nucléaires dans tous les domaines susmentionnés,
- l) Reconnaissant le rôle positif joué par les études des sciences et technologies dans le renforcement de la communication scientifique et la formation de formateurs,
- m) Notant que le dispositif des centres collaborateurs de l'AIEA soutient l'Agence dans l'exécution de son mandat, qui est notamment d'encourager la R-D et de favoriser l'échange d'informations scientifiques et techniques et la formation de scientifiques et de spécialistes dans le domaine des utilisations de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en tenant dûment compte

des besoins croissants des pays en développement, et notant que, fin 2022, l'Agence comptait 62 centres collaborateurs actifs dans 35 États Membres, dont 44 dans des domaines liés aux applications nucléaires non énergétiques,

n) Constatant qu'il demeure nécessaire de fournir une assistance et de prendre des mesures pour accroître la capacité des États Membres à utiliser des techniques nucléaires de pointe à toutes les étapes de la gestion des maladies transmissibles et non transmissibles, notamment le cancer, et consciente de la nécessité d'élaborer des indicateurs de performance pour mesurer cette capacité, y compris en termes d'accès, de qualité et d'effets,

o) Reconnaissant les activités de l'Agence en matière de maintenance et de développement de bases de données qui fournissent aux États Membres des informations sur la diffusion internationale des technologies de radiothérapie et de médecine nucléaire, comme le Registre des centres de radiothérapie (DIRAC), la base de données sur la médecine nucléaire (NUMDAB), la base de données de l'AIEA sur les ressources mondiales en imagerie médicale et en médecine nucléaire (IMAGINE), les services du Réseau AIEA/OMS de laboratoires secondaires d'étalonnage pour la dosimétrie (Réseau AIEA/OMS de LSED), les réseaux d'audit dosimétrique, la base de données sur l'eau doublement marquée et la base de données sur la consommation de lait maternel,

p) Consciente que les examens par des pairs externes indépendants, dans le cadre d'un programme complet d'assurance de la qualité, sont un outil efficace pour améliorer la qualité de la pratique en médecine radiologique, et appréciant les efforts faits par le Secrétariat pour mettre au point les mécanismes d'examen par des pairs en médecine nucléaire, en radiologie diagnostique et en radiothérapie,

q) Consciente de l'utilisation innovante, en santé humaine, d'outils de TI pour la création de capacités et la formation théorique dans le cadre du Human Health Campus de l'AIEA, qui est bien établi, et saluant les outils de formation en ligne dans les domaines de la planification stratégique, de la criminalistique et de la remédiation des sites,

r) Notant la demande croissante, de la part des États Membres, dans le domaine des applications nucléaires en santé humaine et reconnaissant l'importance de la poursuite de la collaboration entre l'Agence, dans son ensemble, et l'OMS,

s) Prenant note des événements parrainés par le Fonds Nobel de l'AIEA pour la nutrition et la lutte contre le cancer et consciente de l'augmentation des demandes, de la part des États Membres, de coopération et de création de capacités dans les domaines de la nutrition chez les nourrissons et les jeunes enfants, des apports en micronutriments et de la prévention des maladies non transmissibles liées à l'obésité, et se félicitant de la signature d'arrangements pratiques avec la British Nutrition Society, la Fédération des sociétés africaines de nutrition et la Fédération des sociétés européennes de nutrition,

t) Soulignant que l'Agence doit renforcer la capacité des États Membres dans le domaine de la dosimétrie médicale, et se félicitant du soutien continu apporté à l'harmonisation, à l'échelle mondiale, de la dosimétrie en radiothérapie par l'intermédiaire du service postal d'audit dosimétrique que l'AIEA assure en collaboration avec l'OMS, ainsi que de la publication de deux guides destinés à aider les États Membres qui étudient la possibilité d'établir un laboratoire secondaire d'étalonnage en dosimétrie, et à prêter assistance à ceux qui ont besoin de maintenir et de renforcer leurs capacités,

u) Constatant que l'Agence a établi avec succès des partenariats traditionnels et non traditionnels, et comptant sur de nouveaux efforts de l'Agence en vue de l'amélioration des

partenariats avec des partenaires et des donateurs pertinents, notamment des organisations régionales et multilatérales, ainsi que des organismes de développement et d'autres entités, et de la recherche fructueuse de financements importants avec des partenaires non traditionnels, notamment dans le domaine de la santé humaine,

v) Reconnaissant les efforts déployés par l'Agence pour promouvoir la formation théorique et pratique de spécialistes en médecine radiologique, notamment des physiciens médicaux, et le succès du programme d'études avancées en physique médicale de niveau master du Centre international de physique théorique (CIPT), fondé sur des orientations de l'Agence,

w) Constatant le rôle que joue l'Agence en aidant les États Membres à faire face à la charge des maladies non transmissibles, en particulier les maladies cardiovasculaires et neurodégénératives,

x) Soulignant l'importance d'une assistance continue aux États Membres, en collaboration avec des partenaires externes, dans la lutte contre les cancers, en particulier ceux qui touchent les femmes et les enfants,

y) Reconnaissant l'étroite collaboration entretenue avec l'OMS et l'Équipe spéciale interorganisations des Nations Unies pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et constatant la poursuite des activités dans le cadre du Programme mondial commun des Nations Unies pour la lutte contre le cancer du col de l'utérus ainsi que la participation à l'initiative pour la prévention et la maîtrise du cancer du col de l'utérus dirigée par l'OMS et à l'initiative mondiale de lutte contre le cancer chez l'enfant,

z) Saluant les progrès de l'initiative Rayons d'espoir, qui vise à intégrer l'ensemble des compétences spécialisées de l'Agence pour aider les États Membres à diagnostiquer et traiter le cancer à l'aide de la médecine radiologique, et appréciant le partenariat noué par l'Agence avec 11 associations professionnelles de lutte contre le cancer parmi les plus importantes au monde, qui facilitera la mise en œuvre de l'initiative,

aa) Reconnaissant la contribution des partenariats public-privé et de la mobilisation des ressources pour ce qui est d'appuyer les activités de formation et les projets de recherche coordonnée (PRC),

bb) Constatant les retombées bénéfiques à long terme des PRC et des publications qui en ont découlé sur le développement et les applications pratiques des technologies nucléaires à des fins pacifiques, et leur potentiel impact positif sur le programme de coopération technique, tout en reconnaissant leurs différences, et prie instamment le Secrétariat de continuer à dégager des effets positifs de potentielles synergies et d'éviter les doublons à cet égard,

cc) Reconnaissant la coopération fructueuse et les résultats significatifs obtenus par l'Agence et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et l'Agence par l'intermédiaire du Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture, notamment dans le domaine de l'agriculture intelligente face au climat pour une adaptation résiliente et durable aux changements climatiques de l'alimentation et de l'agriculture dans les pays en développement,

dd) Notant l'appui fourni par le Centre mixte FAO/AIEA dans la lutte contre les épidémies de certaines maladies et les invasions de certains ravageurs en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Asie et en Europe,

ee) Reconnaissant que des mesures préventives sont nécessaires et qu'il importe de faire face aux problèmes posés par les changements climatiques et à la progression des flambées épidémiques et des invasions de ravageurs qui nuisent à la santé humaine, animale et végétale,

ff) Notant l'importance de l'appui fourni par l'Agence aux États Membres pour leur permettre d'appliquer les technologies de séquençage de nouvelle génération et de caractérisation moléculaire pour un diagnostic et une surveillance efficaces des maladies et de l'appui apporté par l'intermédiaire du Réseau de laboratoires diagnostiques vétérinaires (réseau VETLAB), qui vient compléter celui apporté par l'intermédiaire du projet Action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC),

gg) Reconnaissant en outre que des populations d'insectes ravageurs susceptibles de nuire à la santé humaine, animale et végétale ont été réduites ou éradiquées avec succès grâce à la technique de l'insecte stérile (TIS),

hh) Prenant note des activités du Réseau latino-américain et caraïbe d'analyse (RALACA) et du Réseau africain de sécurité sanitaire des aliments (AFoSaN), qui portent sur les problèmes de contamination alimentaire et visent à améliorer la sûreté de l'environnement et la sécurité sanitaire des aliments en générant des effets positifs dans les domaines de la santé, du commerce et de l'économie ; des activités du réseau VETLAB, qui visent à étendre l'utilisation des techniques nucléaires aux fins du diagnostic et de la maîtrise des maladies animales et des zoonoses transfrontières ; et des activités du Réseau sur la sélection des plantes par mutation (MBN), qui visent à promouvoir la R-D et à favoriser la coopération régionale en ce qui concerne la sélection des plantes par mutation, la biotechnologie associée et l'échange de matériel génétique mutant,

ii) Reconnaissant les travaux lancés par l'Agence sur la résistance aux antimicrobiens, un problème critique à l'échelle mondiale qui affecte les êtres humains, les animaux et l'environnement, afin de proposer des solutions concrètes aux difficultés à court et à long terme que pose la résistance aux antimicrobiens,

jj) Notant les travaux menés dans les laboratoires des applications nucléaires de l'Agence en matière de R-D appliquée et adaptative, d'élaboration de normes, de protocoles et d'orientations, et de prestation de formations et de services spécialisés dans l'intérêt des États Membres, rappelant la mise en place, en juin 2019, de l'installation d'accélérateur linéaire (linac) à Seibersdorf, qui renforce la capacité de l'Agence de fournir des services de dosimétrie, et se félicitant de l'accueil au Laboratoire de dosimétrie de 24 médecins médicaux et spécialistes de la radiométrie travaillant dans des LSED de 14 États Membres pour une formation pratique en curiethérapie,

kk) Saluant la modernisation en cours des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf, notamment le projet ReNuAL 2, qui contribue aux activités de R-D et favorise l'accès des États Membres aux applications nucléaires, et les efforts déployés par l'Agence en vue de l'établissement de partenariats traditionnels et non traditionnels pour la mobilisation de ressources en faveur de ces projets,

ll) Notant que l'Agence a rassemblé et diffusé des données isotopiques sur des aquifères et des cours d'eau du monde entier et étudie les liens entre changements climatiques, augmentation des coûts des produits alimentaires et de l'énergie et crise économique mondiale, en vue d'aider les décideurs à adopter de meilleures pratiques pour la gestion et la planification intégrées des ressources en eau, en particulier des eaux de surface utilisées à des fins agricoles,

mm) Notant la coopération actuelle et le partenariat entre le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et l'Agence, en particulier dans le contexte de la pollution marine et

du Programme pour les mers régionales, et la demande croissante des États Membres en applications nucléaires pour la gestion de l'environnement,

mn) Reconnaissant la capacité unique de l'Agence de contribution aux efforts mondiaux de protection de l'environnement, notamment des écosystèmes terrestres, riverains, côtiers et marins, et consciente de la contribution considérable que les sciences nucléaires peuvent apporter face aux défis environnementaux que constituent notamment les changements climatiques, la pollution côtière et océanique, les microplastiques, et les habitats et espèces menacés,

oo) Notant l'appui fourni par l'Agence aux États Membres aux fins de l'utilisation de radionucléides pour évaluer les taux de piégeage du carbone dans les régions côtières végétalisées et pour les aider à collecter des données en vue de l'évaluation de la capacité de ces écosystèmes à stocker du carbone à long terme, processus connu sous le nom de « carbone bleu »,

pp) Reconnaissant l'initiative Technologie nucléaire au service de la lutte contre la pollution par le plastique (initiative NUTEC Plastics), qui met à profit les activités menées par l'Agence pour aider les États Membres à lutter contre la pollution par le plastique, grâce au recyclage fondé sur la technologie des rayonnements et à la surveillance du milieu marin à l'aide de techniques de traçage isotopique, et notant avec satisfaction l'appui fourni par l'Agence aux États Membres dans le domaine de la surveillance de la densité des microplastiques dans les régions côtières ainsi que la collaboration par l'intermédiaire du Réseau de recherche sur les facteurs de perturbation de l'environnement marin côtier en Amérique latine et aux Caraïbes (REMARCO),

qq) Notant avec satisfaction les activités menées par l'Agence depuis plusieurs dizaines d'années pour aider les laboratoires d'analyse et les instituts de recherche des États Membres à améliorer leurs performances d'analyse en organisant régulièrement des tests de compétence et des comparaisons interlaboratoires et en produisant des matières de référence certifiées à partir d'un large éventail de matrices environnementales,

rr) Consciente des activités du réseau de laboratoires d'analyse pour la mesure de la radioactivité dans l'environnement (ALMERA), qui est composé de 195 laboratoires de 90 États Membres et qui fournit des mesures exactes aux fins du contrôle de la radioactivité dans l'environnement,

ss) Reconnaissant la contribution importante du Centre international de coordination sur l'acidification des océans (OA-ICC), aux Laboratoires de l'environnement marin de l'AIEA, à la coordination des activités favorisant une meilleure compréhension des effets, à l'échelle mondiale, de l'acidification des océans, et se félicitant de la participation de l'Agence à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP27), à l'occasion de laquelle il a été notamment question des aspects régionaux de la recherche, des politiques et de la gouvernance en matière d'acidification des océans, ainsi que des approches de l'adaptation aux changements climatiques et de l'atténuation de leurs effets,

tt) Constatant le recours croissant aux radio-isotopes et à la technologie des rayonnements dans les soins de santé, l'aseptisation et la stérilisation, la gestion des procédés industriels, la remédiation de l'environnement, la conservation des aliments, l'amélioration des cultures, l'élaboration de nouveaux matériaux et les sciences analytiques, ainsi que dans l'évaluation des impacts des changements climatiques,

uu) Notant que le Colloque international sur les tendances en matière de radiopharmaceutiques (ISTR-2023) tenu en avril 2023 a examiné les évolutions récentes dans la production de radio-isotopes médicaux et l'utilisation de radiopharmaceutiques à des fins diagnostiques, thérapeutiques ou théranostiques, et notant en outre avec satisfaction que l'Agence, en partenariat

avec l'OMS, a présenté de nouvelles lignes directrices pour s'adapter aux attentes et aux tendances actuelles en matière de bonnes pratiques de fabrication spécifiques aux radiopharmaceutiques expérimentaux utilisés dans les essais cliniques,

vv) Notant l'importance de la disponibilité de molybdène 99 pour le diagnostic et le traitement médicaux, et prenant note avec satisfaction des efforts accomplis par l'Agence, en coordination avec d'autres organisations internationales, les États Membres et les parties prenantes concernées, pour faciliter un approvisionnement fiable en molybdène 99 en soutenant le développement des capacités des États Membres à assurer, pour leurs propres besoins et pour l'exportation, la production de molybdène 99 et de technétium 99m non basée sur l'UHE, lorsqu'elle est techniquement et économiquement faisable, notamment par la recherche sur un autre mode de production de technétium 99/molybdène 99, basé sur les accélérateurs,

ww) Consciente des nouvelles initiatives de coopération qui ont été lancées pour la fourniture de services d'irradiation en réacteur, des progrès importants annoncés s'agissant de la mise au point de nouvelles installations de production de molybdène 99 et de l'expansion d'installations existantes, et de l'intérêt continu de nombreux pays pour la mise en place d'installations de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE pour les besoins nationaux, l'exportation et/ou la constitution d'une capacité de réserve partielle,

xx) Notant l'utilisation croissante de la tomographie à émission de positons couplée à la tomodensitométrie (PET-CT) et des radiopharmaceutiques thérapeutiques, et reconnaissant les efforts accomplis par le Secrétariat pour planifier des activités permettant de répondre adéquatement aux besoins liés à la production de radiopharmaceutiques thérapeutiques élaborés en milieu hospitalier et à leur utilisation conformément aux prescriptions réglementaires applicables au plan national,

yy) Prenant note du rôle joué par l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres à élaborer et à consolider une approche de médecine personnalisée reposant sur les techniques nucléaires, notamment en radiologie diagnostique, en médecine nucléaire et en radiothérapie,

zz) Reconnaissant le rôle des accélérateurs de faisceaux d'ions et des sources de rayonnement synchrotron dans la R-D pour la science des matériaux, les sciences de l'environnement, la biologie et les sciences de la vie, et le patrimoine culturel, notant la coopération de l'Agence avec l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice (UNICRI) aux fins de l'utilisation des techniques nucléaires dans la lutte contre le trafic illicite de biens culturels, et prenant note de l'atelier avancé conjoint CIPT-AIEA sur la datation au carbone par spectrométrie de masse par accélérateur dans le domaine des sciences du patrimoine et de la criminalistique,

aaa) Consciente des problèmes de contamination dus aux activités urbaines et industrielles et du rôle que peut jouer le radiotraitement dans la recherche de solutions à certains d'entre eux, notamment le problème des eaux usées industrielles, et notant l'initiative prise par l'Agence d'étudier sous tous ses aspects l'utilisation de la technologie des rayonnements pour le traitement des eaux usées et la dépollution dans les États Membres dans le cadre d'activités de recherche coordonnée,

bbb) Prenant note du fort potentiel des faisceaux d'électrons en tant que source de rayonnements pour le traitement des matériaux et des polluants et l'atténuation des matières biologiques dangereuses et des pathogènes en vue de la mise au point de vaccins, et reconnaissant les résultats encourageants obtenus dans le cadre des PRC correspondants,

ccc) Notant les domaines potentiels d'application de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique et de la science des données dans divers domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, et notant également la publication intitulée *Artificial Intelligence for Accelerating Nuclear Applications, Science and Technology*,

ddd) Consciente de l'importance de l'instrumentation nucléaire dans la surveillance des rayonnements et des matières nucléaires dans l'environnement et notant avec satisfaction la mise au point d'instruments de contrôle de la radioactivité en surface et la fourniture aux États Membres qui en font la demande de services pour la cartographie de leur territoire,

eee) Reconnaissant les multiples usages des réacteurs de recherche, y compris au sein des centres de recherche nucléaire nationaux et des universités, en tant qu'outils précieux, notamment pour la formation théorique et pratique, la recherche, la production de radio-isotopes et les essais de matériaux, mais aussi en tant qu'outils de formation pour les États Membres envisageant d'adopter l'électronucléaire,

fff) Consciente qu'une plus grande coopération régionale et internationale, notamment dans le cadre des coalitions régionales de réacteurs de recherche et des centres internationaux d'excellence s'appuyant sur des réacteurs de recherche (ICERR), sera nécessaire pour assurer un large accès aux réacteurs de recherche, étant donné que les réacteurs de recherche anciens sont remplacés par des réacteurs polyvalents en moins grand nombre, ce qui se traduit par une diminution du parc des réacteurs en service, et notant avec satisfaction l'appui coordonné et systématique du Secrétariat aux pays lançant leur premier projet de réacteur de recherche et les efforts faits récemment pour mobiliser un appui en faveur de l'optimisation de l'utilisation des réacteurs de recherche dans le cadre du service d'examen intégré de l'utilisation des réacteurs de recherche (IRRUR), au titre duquel deux missions IRRUR ont été menées en 2022,

ggg) Reconnaissant que l'utilisation pacifique de l'énergie de fusion peut progresser grâce à des efforts internationaux accrus et avec la collaboration active des États Membres et des organisations internationales intéressés, comme le projet ITER, dans le cadre des projets liés à la fusion, appréciant les efforts déployés pour jouer un rôle moteur concernant la centrale de démonstration à fusion (DEMO) et prenant note de la publication par l'Agence, en décembre 2022, de la toute première enquête intitulée *World Survey of Fusion Devices*,

hhh) Confirmant le rôle important des sciences, de la technologie et de l'ingénierie dans le renforcement de la sûreté et de la sécurité nucléaires et radiologiques, et la nécessité de résoudre les problèmes de gestion des déchets radioactifs de façon durable,

iii) Notant avec satisfaction les efforts actuellement déployés par le Secrétariat, avec les États Membres, dans le cadre du programme et budget pour 2022-2023, pour allouer des ressources suffisantes pour la rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf et la fourniture d'installations et d'équipements pleinement adaptés, et pour faire en sorte qu'un maximum d'atouts concernant la création de capacités et le renforcement de la technologie soient mis à la disposition des États Membres, en particulier des pays en développement, et

jjj) Saluant les progrès du programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'AIEA, qui vise à encourager les femmes à faire des études dans les domaines des utilisations pacifiques des sciences et de la technologie nucléaires et de la non-prolifération nucléaire, ainsi que l'appui apporté au programme par divers États Membres,

1. Prie le Directeur général de poursuivre, conformément au Statut et en consultation avec les États Membres, les activités de l'Agence dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, en mettant plus particulièrement l'accent sur l'appui au développement des applications nucléaires dans les États Membres afin de renforcer les infrastructures et de promouvoir les sciences, la technologie et l'ingénierie pour satisfaire les besoins de croissance et de développement durables des États Membres en toute sûreté ;
2. Prie le Secrétariat de mettre pleinement à profit les capacités des établissements des États Membres au moyen de mécanismes appropriés afin d'étendre l'utilisation des sciences et des applications nucléaires pour dégager des avantages socio-économiques, et se réjouit à la perspective de voir l'Agence aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (A/RES/70/1) conformément à leurs priorités nationales, ainsi que l'Accord de Paris sur les changements climatiques ;
3. Souligne l'importance de favoriser, dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, des programmes efficaces visant à mettre en commun et à améliorer encore les capacités scientifiques et technologiques des États Membres au moyen de PRC au sein de l'Agence et entre celle-ci et les États Membres, et d'une assistance directe, prie instamment le Secrétariat de renforcer encore la création de capacités en faveur des États Membres, en particulier dans le cadre de cours interrégionaux, régionaux et nationaux et de formations avec bourses dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, et en élargissant la portée des ARC ainsi qu'en s'appuyant sur le dispositif des centres collaborateurs de l'AIEA, et prie le Secrétariat de prendre, en concertation avec les États Membres, les mesures nécessaires pour concevoir et établir des centres collaborateurs supplémentaires dans des domaines liés aux applications non énergétiques, en particulier dans les régions où les besoins sont les plus importants ;
4. Prie instamment le Secrétariat de faire connaître les avantages des diverses applications des technologies nucléaires pour le développement qui pourraient être bénéfiques aux États Membres et de répondre à cette fin aux besoins de formation des ressources humaines à ces applications ;
5. Prie le Secrétariat d'entamer des consultations avec les États Membres en vue de convoquer en 2024, puis tous les quatre ans, une réunion de suivi de la Conférence ministérielle de 2018 sur les sciences, la technologie et les applications nucléaires et du programme de coopération technique ;
6. Prie instamment le Secrétariat de continuer de déployer des efforts contribuant à une meilleure compréhension et à une image bien équilibrée du rôle des sciences et de la technologie nucléaires dans le contexte d'un développement mondial durable et notamment des engagements pertinents, ainsi que des initiatives futures sur l'atténuation et le suivi des changements climatiques, et sur l'adaptation à ces changements ;
7. Accueille favorablement toutes les contributions annoncées par les États Membres, les institutions et le secteur privé, y compris dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA, sous forme de contributions extrabudgétaires et en nature, aux activités de l'Agence ;
8. Demande au Secrétariat de continuer à s'intéresser aux besoins et exigences prioritaires recensés des États Membres dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, notamment :
 - i. l'utilisation des radio-isotopes et des rayonnements dans la santé humaine, y compris l'amélioration de l'accès et de la qualité,
 - ii. les applications nucléaires relatives à l'alimentation et à l'agriculture, telles que l'agriculture intelligente face au climat, la gestion des terres et de l'eau, la sécurité

- alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments, et l'amélioration et la gestion des cultures compte tenu des changements climatiques,
- iii. l'utilisation de la TIS aux fins de la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé et de zones exemptes ou à faible prévalence de mouches des fruits et aux fins de la lutte contre les moustiques vecteurs de maladies telles que la dengue, le paludisme, le chikungunya et la maladie à virus Zika,
 - iv. l'application de techniques dérivées du nucléaire pour le diagnostic précoce et rapide et la lutte contre les maladies animales et les zoonoses transfrontières,
 - v. la mesure de la radioactivité et des rayonnements dans l'environnement,
 - vi. les applications exceptionnelles des isotopes pour le suivi de l'absorption mondiale de dioxyde de carbone par les océans et de l'acidification des écosystèmes marins qui en résulte,
 - vii. l'utilisation des radio-isotopes et des isotopes stables aux fins de l'évaluation des risques pour la sécurité sanitaire des produits de la mer, y compris les métaux lourds, les polluants organiques persistants, les microplastiques et les biotoxines,
 - viii. l'utilisation des isotopes aux fins de la protection des habitats et des espèces menacés,
 - ix. l'utilisation des isotopes dans le cadre de la gestion des eaux souterraines,
 - x. l'utilisation des cyclotrons, des réacteurs de recherche et des accélérateurs pour la production de radiopharmaceutiques à un coût abordable, et
 - xi. l'utilisation de la technologie des rayonnements pour la mise au point de matériaux nouveaux, le traitement des eaux usées, des gaz de combustion et d'autres polluants provenant d'activités industrielles ainsi que pour la préservation du patrimoine culturel ;
9. Prie le Secrétariat de continuer, en consultation étroite avec les États Membres, à recenser les façons dont l'intelligence artificielle pourrait être mise au service des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, et à informer les États Membres de tout progrès fait dans ce domaine ;
10. Demande au Secrétariat de continuer d'aider les États Membres au moyen de PRC et de promouvoir la mobilisation de ressources suffisantes pour appuyer ces initiatives ;
11. Encourage un renforcement de la coopération entre États Membres pour la mise en commun d'informations sur les données d'expérience et bonnes pratiques pertinentes en ce qui concerne la gestion des ressources en eau, dans le cadre d'une synergie avec les organismes du système des Nations Unies s'occupant de la gestion des ressources en eau ;
12. Prie instamment le Secrétariat de continuer de renforcer le partenariat entre l'AIEA et le PNUE, en étroite consultation avec les États Membres, afin d'étudier plus en détail la possibilité d'une coopération formalisée, comme un programme conjoint entre l'AIEA et le PNUE visant à accroître l'accès à des projets et des informations utiles, tout en cherchant à éviter les doubles emplois ;
13. Prie instamment également le Secrétariat de continuer à renforcer le partenariat AIEA-OMS, en respectant scrupuleusement le Statut de l'AIEA ;
14. Prie le Secrétariat de prêter assistance aux États Membres qui le demandent dans le cadre de leurs activités visant à atténuer les incidences des cancers, en particulier ceux touchant les femmes et les enfants, au moyen de mécanismes adéquats de prévention, de diagnostic, de traitement et de soulagement des symptômes ;

15. Encourage les États Membres à utiliser les mécanismes existants d'examen par des pairs en médecine radiologique pour améliorer le diagnostic de qualité et le traitement des patients ;
16. Invite l'Agence à soutenir l'élaboration de principes directeurs pour l'adoption de techniques et d'équipements de pointe en médecine radiologique dans les États Membres ;
17. Reconnait l'efficacité des réseaux de laboratoires de l'Agence tels que VETLAB, ZODIAC, RALACA, AFoSaN et MBN pour ce qui est de stimuler les activités de R-D relatives aux sciences et aux applications nucléaires, d'étendre l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture et de favoriser la coopération internationale concernant les applications nucléaires, notamment dans le cadre de partenariats Sud-Sud et triangulaires, et, par conséquent, prie le Secrétariat d'intensifier encore l'appui au renforcement et à l'extension de ces réseaux pour leur permettre de procéder pleinement et efficacement au transfert de technologies, au renforcement des capacités de R-D et à la conduite d'interventions d'urgence au profit des États Membres ;
18. Demande au Secrétariat de continuer à fournir une assistance technique concernant la production et le transport d'isotopes médicaux et de radiopharmaceutiques, y compris s'agissant du renforcement des capacités de mise au point, de production et de contrôle de la qualité, aux États Membres intéressés qui en font la demande ;
19. Prie le Secrétariat de continuer à fournir une assistance pour la création de capacités en ce qui concerne l'assurance de la qualité dans la mise au point de radiopharmaceutiques et l'utilisation de la technologie des rayonnements dans l'industrie et à diffuser des principes directeurs sur la technologie des rayonnements basés sur les normes internationales d'assurance de la qualité ;
20. Prie instamment le Secrétariat de poursuivre la mise en œuvre des activités qui contribueront à sécuriser et à développer la capacité de production de molybdène 99/technétium 99m, y compris dans les pays en développement, afin de sécuriser l'approvisionnement en molybdène 99 pour les utilisateurs du monde entier, et prie en outre instamment le Secrétariat de continuer de collaborer aux initiatives en la matière lancées par d'autres organisations internationales, comme l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/AEN), en vue d'atteindre cet objectif ;
21. Prie le Secrétariat de fournir une assistance technique, à la demande d'États Membres intéressés, quand cela est techniquement et économiquement faisable, pour appuyer les nouvelles initiatives nationales et régionales de création de capacités de production de molybdène 99 non basée sur l'UHE, pour aider les capacités de production existantes à effectuer une transition en adoptant des méthodes non basées sur l'UHE et pour faciliter les activités de formation, comme les ateliers, de façon à aider les États Membres à être autosuffisants dans la production locale de radio-isotopes médicaux et de radiopharmaceutiques ;
22. Prie instamment le Secrétariat de continuer à étudier l'utilisation d'accélérateurs pour diverses applications de la technologie des rayonnements et de faciliter des démonstrations et des formations à l'intention des États Membres intéressés ;
23. Prie le Secrétariat de s'efforcer, en collaboration avec les États Membres, de développer les installations industrielles d'irradiation, comme les accélérateurs d'électrons, et les accessoires permettant de les utiliser, par exemple, pour les soins de santé et la recherche, l'amélioration des cultures, la conservation des aliments, les applications industrielles, l'aseptisation et la stérilisation, et demande en outre la fourniture d'un appui technique et matériel et une aide au renforcement des capacités pour l'utilisation des réacteurs de recherche dans la production de radiopharmaceutiques et de radio-isotopes industriels ;

24. Prie également le Secrétariat, en collaboration avec les États Membres intéressés, de poursuivre l'élaboration d'instruments appropriés et de mettre à la disposition des États Membres qui en font la demande des services permettant la cartographie rapide et économique de la radioactivité sur la surface de la Terre ;
25. Prie en outre le Secrétariat de renforcer les activités de l'Agence dans le domaine de la science et de la technologie de fusion compte tenu des progrès réalisés dans la recherche sur la fusion nucléaire à ITER et ailleurs dans le monde, et de poursuivre les activités de DEMO, en en étendant la portée et la participation dans la mesure du possible et en examinant plus avant la nécessité de coordonner la participation des parties prenantes concernées afin de couvrir les différents aspects des installations de fusion ;
26. Prie le Secrétariat d'encourager les efforts régionaux et internationaux pour assurer un large accès au parc des réacteurs de recherche polyvalents afin d'accroître les opérations de ces réacteurs et leur utilisation, grâce à des coalitions régionales de réacteurs de recherche, à des ICERR et à la formalisation des missions IRRUR en tant que services d'examen de l'AIEA, et prie en outre le Secrétariat de faciliter l'exploitation sûre, efficace et durable de ces installations ;
27. Prie instamment le Secrétariat de continuer d'aider les États Membres qui envisagent de se doter de leur premier réacteur de recherche à mettre en place une infrastructure de manière systématique, complète et judicieusement graduée et de fournir des directives sur les applications des réacteurs de recherche pour permettre aux organismes dans ces États Membres de prendre des décisions éclairées garantissant la viabilité stratégique et la pérennité de ces projets ;
28. Reconnaissant que toutes les activités relatives aux sciences et au génie nucléaires doivent se fonder sur des données nucléaires fiables, remercie le Secrétariat de fournir des données nucléaires fiables aux États Membres et d'avoir développé une application permettant d'accéder à ces données, et encourage le développement de telles applications pour d'autres types de données nucléaires afin que ce service soit maintenu à l'avenir ;
29. Prie le Secrétariat d'aider les États Membres intéressés à mettre en place une infrastructure de sûreté et à établir des centres régionaux de formation théorique et pratique dans leurs régions, quand il n'en existe pas, pour la formation spécialisée d'experts nucléaires et radiologiques, et prie le Secrétariat d'avoir recours à cet égard à des instructeurs qualifiés des pays en développement de toutes les régions ;
30. Demande que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées sous réserve que des ressources soient disponibles ; et
31. Recommande que le Secrétariat fasse rapport au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale, à sa soixante-huitième session ordinaire (2024), sur les progrès accomplis dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires.

2.

Appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase de l'Union africaine (PATTEC-UA)

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions précédentes sur l'appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase de l'Union africaine (PATTEC-UA),
- b) Reconnaissant que la PATTEC-UA a pour principal objectif d'éradiquer les mouches tsé-tsé et la trypanosomiase en créant des zones durablement exemptes de ces mouches et de cette maladie, au moyen de diverses techniques de réduction et d'éradication, tout en s'assurant que

les terres récupérées sont durablement et économiquement exploitées, contribuant ainsi à l'atténuation de la pauvreté et à la sécurité alimentaire et aidant ainsi les États Membres dans leurs efforts visant à atteindre les objectifs de développement durable,

c) Reconnaissant que les programmes de lutte contre les populations de mouches tsé-tsé et la trypanosomose comprenant une composante de technique de l'insecte stérile (TIS) sont des activités complexes et logistiquement exigeantes qui nécessitent des approches souples, innovantes et adaptables pour la fourniture d'un appui technique,

d) Reconnaissant que le nombre de mouches tsé-tsé et le problème de la trypanosomose qu'elles transmettent constituent l'un des principaux obstacles au développement socio-économique du continent africain, qui affecte la santé humaine et animale, limite le développement rural durable et engendre ainsi de plus en plus de pauvreté et d'insécurité alimentaire,

e) Consciente que, bien que le nombre de cas nouveaux de trypanosomose humaine africaine (THA) signalés soit maintenant inférieur à 1 000 par an, son niveau le plus bas depuis plusieurs décennies, la trypanosomose animale, elle, continue de toucher chaque année des millions de têtes de bétail et demeure une des causes profondes de la faim et de la pauvreté, et donc une entrave au développement rural pour des dizaines de millions d'habitants des campagnes de 37 pays d'Afrique, dont la plupart sont des États Membres de l'Agence,

f) Reconnaissant qu'il importe de mettre au point des systèmes de production animale plus efficaces dans les communautés rurales touchées par la mouche tsé-tsé et la trypanosomose afin de réduire la pauvreté et la faim et de poser la base de la sécurité alimentaire et du développement socio-économique,

g) Rappelant les décisions AHG/Dec.156 (XXXVI) et AHG/Dec.169 (XXXVII) des chefs d'État et de gouvernement de ce qui était alors l'Organisation de l'unité africaine (aujourd'hui Union africaine) sur l'éradication de la mouche tsé-tsé en Afrique et sur un plan d'action pour la conduite de la PATTEC-UA,

h) Reconnaissant le travail en amont de l'Agence dans le cadre du Programme mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture en ce qui concerne la mise au point de la TIS pour lutter contre la mouche tsé-tsé et la fourniture d'une assistance dans le cadre de projets de terrain, appuyés par le Fonds de coopération technique de l'Agence, pour intégrer la TIS contre la mouche tsé-tsé dans les actions des États Membres visant à trouver des solutions durables au problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose,

i) Sachant que la TIS est une technique éprouvée pour la création de zones exemptes de mouches tsé-tsé lorsqu'elle est associée à d'autres procédés de lutte et appliquée dans le cadre de la gestion intégrée des ravageurs à l'échelle d'une zone (GIREZ),

j) Se félicitant que le Secrétariat continue de collaborer étroitement avec la PATTEC-UA, en consultation avec d'autres organismes spécialisés compétents des Nations Unies, pour faire connaître le problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose, organiser des cours régionaux, renforcer les capacités régionales et fournir, par l'intermédiaire du programme de coopération technique et du programme financé au moyen du budget ordinaire de l'Agence, une assistance opérationnelle aux activités de projets sur le terrain, ainsi que des conseils sur la gestion des projets et l'élaboration de politiques et de stratégies à l'appui des projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA,

k) Saluant les progrès réalisés par la PATTEC-UA pour impliquer davantage – outre des organisations internationales comme l'Agence, l'Organisation des Nations Unies pour

l'alimentation et l'agriculture et l'Organisation mondiale de la Santé – des organisations non gouvernementales et le secteur privé afin de faire face au problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose et de favoriser une agriculture et un développement rural durables,

l) Saluant les progrès réalisés dans le projet d'éradication de la mouche tsé-tsé soutenu par l'Agence dans la région des Niayes au Sénégal, grâce notamment aux pupes fournies par l'Insectarium de Bobo-Dioulasso (IBD) au Burkina Faso, qui a arrêté la transmission de la trypanosomose et permis d'améliorer la sécurité alimentaire, la santé animale et les revenus des agriculteurs,

m) Appréciant les contributions apportées par divers États Membres et des institutions spécialisées des Nations Unies à la lutte contre le problème de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose en Afrique de l'Ouest, notamment celles apportées par les États-Unis d'Amérique au cours des dix dernières années, dans le cadre de l'Initiative sur les utilisations pacifiques (PUI), pour soutenir des projets de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose au Sénégal,

n) Prenant note de la poursuite de la collaboration étroite entre le Secrétariat et le Centre international de recherche-développement sur l'élevage en zone subhumide (CIRDES), de Bobo-Dioulasso (Burkina Faso), premier centre collaborateur de l'AIEA en Afrique pour l'utilisation de la technique de l'insecte stérile aux fins de la gestion intégrée des populations de mouches tsé-tsé à l'échelle d'une zone,

o) Saluant l'étroite collaboration technique de l'Insectarium de Bobo-Dioulasso – Campagne d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomose (IBD-CETT) du Burkina Faso, récemment désigné centre collaborateur de l'AIEA pour les « programmes opérationnels contre les mouches tsé-tsé faisant intervenir la technique de l'insecte stérile » en Afrique pour la période 2021-2024,

p) Saluant les efforts consentis par le Département de la coopération technique de l'Agence et le Centre mixte FAO/AIEA des techniques nucléaires dans l'alimentation et l'agriculture à l'appui de la PATTEC-UA,

q) Saluant les efforts faits par le Secrétariat pour étudier et éliminer les obstacles à l'application de la TIS à la lutte contre la mouche tsé-tsé dans les États Membres africains, par la recherche appliquée et l'élaboration de méthodes, tant en interne que dans le cadre du mécanisme des projets de recherche coordonnée de l'Agence,

r) Considérant qu'il faut accroître à tous les niveaux la capacité des États Membres touchés d'utiliser des techniques nucléaires de pointe pour éradiquer la maladie susmentionnée, et

s) Consciente de l'appui continu accordé à la PATTEC-UA par l'Agence, dont fait état le rapport du Directeur général (document GC(67)/11, annexe 2),

1. Prie instamment le Secrétariat d'intensifier les efforts de sensibilisation, aux niveaux national, régional et international, au fardeau que représentent les mouches tsé-tsé et la trypanosomose, de continuer d'accorder un rang de priorité élevé au développement agricole des États Membres et de redoubler d'efforts pour créer des capacités et développer davantage les techniques d'association de la TIS à d'autres méthodes de lutte pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé en Afrique subsaharienne ;

2. Engage les États Membres à aider davantage, par un appui technique, financier ou matériel, les États africains à créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé, tout en soulignant qu'il importe que la recherche appliquée et l'élaboration et la validation de méthodes au profit des projets opérationnels exécutés sur le terrain soient axées sur les besoins ;

3. Prie le Secrétariat de poursuivre, en coopération avec les États Membres et d'autres partenaires, le financement au moyen du budget ordinaire et du Fonds de coopération technique, pour une assistance cohérente à certains projets de terrain opérationnels sur la TIS, et de renforcer son appui aux activités de recherche-développement et au transfert de technologie dans les États Membres africains afin de compléter les actions qu'ils mènent pour créer des zones exemptes de mouches tsé-tsé et les étendre ultérieurement ;
4. Prie le Secrétariat de soutenir les États Membres dans le cadre de projets de coopération technique sur la collecte de données de référence, l'élaboration de propositions de projets et la mise en œuvre de projets opérationnels d'éradication de la mouche tsé-tsé appuyés par des experts sur site, la priorité étant donnée aux populations génétiquement isolées de mouches tsé-tsé ;
5. Encourage le Département de la coopération technique de l'Agence et le Centre mixte FAO/AIEA à continuer d'appuyer la PATTEC-UA et à poursuivre leur collaboration étroite avec celle-ci dans les domaines convenus dans le mémorandum d'accord entre la Commission de l'Union africaine et l'Agence, signé en novembre 2009, et élargi par les arrangements pratiques qu'elles ont signés en février 2018 ;
6. Souligne qu'il est nécessaire que l'Agence et d'autres partenaires internationaux, en particulier la FAO et l'OMS, poursuivent des activités harmonisées et synergiques afin d'appuyer la Commission de l'Union africaine et les États Membres par des orientations techniques et des services d'assurance de la qualité pour la planification et la mise en œuvre de projets nationaux et sous-régionaux de la PATTEC-UA solides et viables ;
7. Demande à l'Agence et à d'autres partenaires de renforcer la création de capacités dans les États Membres pour qu'ils puissent prendre des décisions en connaissance de cause sur les stratégies efficaces à adopter pour lutter contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose et rentabiliser le recours à la TIS dans le cadre des campagnes GIREZ ;
8. Prie instamment le Secrétariat et d'autres partenaires de redoubler d'efforts pour créer des capacités et d'examiner la possibilité de créer un partenariat public-privé pour mettre en place et exploiter des installations d'élevage en masse de mouches tsé-tsé afin de fournir, de manière rentable, un grand nombre de mâles stériles à divers programmes de TIS sur le terrain ;
9. Encourage les pays ayant opté pour une stratégie de lutte contre la mouche tsé-tsé et la trypanosomose avec un élément de TIS à se concentrer dans un premier temps sur les activités de terrain, notamment les lâchers de mâles stériles provenant de centres de production en masse, à l'instar du projet d'éradication au Sénégal ;
10. Encourage le Département de la coopération technique de l'Agence et le Centre mixte FAO/AIEA à continuer d'appuyer la production en masse et la distribution de mouches tsé-tsé stériles, au niveau sous-régional, avec un soutien renforcé à l'Insectarium de Bobo-Dioulasso ; et
11. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante-huitième session ordinaire (2024).

3.

Rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf

La Conférence générale,

- a) Rappelant la résolution GC(66)/RES/9.A.3 sur la rénovation des laboratoires des applications nucléaires de l'Agence à Seibersdorf,

- b) Rappelant en outre les autres résolutions demandant que les laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf soient pleinement adaptés à l'utilisation prévue (comme la résolution GC(56)/RES/12.A.2 relative à la mise au point de la technique de l'insecte stérile aux fins de l'éradication et/ou de la réduction des populations de moustiques vecteurs de maladies, la résolution GC(57)/RES/12.A.3 sur l'appui à la Campagne panafricaine d'éradication de la mouche tsé-tsé et de la trypanosomiase de l'Union africaine (PATTEC-UA), la résolution GC(56)/RES/12.A.4 sur le renforcement de l'appui aux États Membres dans le domaine de l'alimentation et de l'agriculture, la résolution GC(57)/RES/9.13 relative aux incidents nucléaires et radiologiques et à la préparation et la conduite des interventions d'urgence, et la résolution GC(57)/RES/11 relative au renforcement des activités de coopération technique de l'Agence),
- c) Consciente des applications croissantes, ayant des avantages économiques et environnementaux, des technologies nucléaires et radiologiques dans une grande variété de domaines, du rôle vital que les laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf jouent dans la démonstration et la mise au point de technologies nouvelles et dans leur déploiement dans les États Membres, et de l'augmentation des cours correspondants et de la fourniture de services techniques ces dernières années,
- d) Reconnaissant avec satisfaction le rôle de premier plan que jouent au niveau mondial les laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf pour la mise en place de réseaux mondiaux de laboratoires dans plusieurs domaines, comme les réseaux de lutte contre les maladies animales appuyés par l'Initiative sur les utilisations pacifiques (PUI), le Fonds pour la renaissance africaine et la coopération internationale et de nombreuses autres initiatives,
- e) Prenant note en outre des travaux de modernisation et de construction en cours dans les quatre autres laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf, qui doivent permettre de répondre à l'évolution et à la complexité des demandes adressées à ces laboratoires et aux besoins et demandes croissants des États Membres ainsi que de suivre le rythme toujours plus rapide des progrès technologiques,
- f) Soulignant l'importance de laboratoires adaptés à l'utilisation prévue qui soient conformes aux normes de santé et de sûreté et disposent de l'infrastructure appropriée,
- g) Appuyant l'initiative du Directeur général concernant la modernisation des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf, annoncée dans sa déclaration à la 56^e session ordinaire de la Conférence générale,
- h) Rappelant sa résolution GC(56)/RES/12.A.5, et en particulier le paragraphe 4, dans lequel elle a prié le Secrétariat « d'élaborer un vaste plan d'action stratégique pour la modernisation des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf, de proposer un concept et une méthodologie pour le programme de modernisation à court, moyen et long termes et de tracer la vision et le rôle futur de chacun des huit laboratoires des applications nucléaires »,
- i) Rappelant en outre le rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs (document GC(57)/INF/11), qui présente les activités et les services des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf bénéficiant aux États Membres et à d'autres parties prenantes, quantifie les projections concernant les besoins et demandes futurs des États Membres et identifie les lacunes actuelles et celles auxquelles on peut s'attendre à l'avenir,
- j) Se félicitant du rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs sur la stratégie de rénovation des laboratoires des sciences et des applications nucléaires à Seibersdorf, tel qu'il figure dans le document GOV/INF/2014/11, et de l'additif à cette stratégie, contenu dans le document GOV/INF/2014/11/Add.1,

- k) Prenant note du rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs sur le projet de rénovation des laboratoires des applications nucléaires (ReNuAL), qui figure dans le document GOV/INF/2017/1,
- l) Prenant note de la réunion d'information technique tenue par le Directeur général le 3 septembre 2020, à laquelle ont été présentés les plans d'achèvement de la phase finale de la modernisation des laboratoires des applications nucléaires de Seibersdorf (ReNuAL 2), qui comprend la construction d'un nouveau bâtiment pour le Laboratoire des sciences et de l'instrumentation nucléaires, le Laboratoire de la sélection des plantes et de la phytogénétique et le Laboratoire de l'environnement terrestre, la rénovation du Laboratoire de dosimétrie et le remplacement des serres des laboratoires,
- m) Se félicitant en outre du rapport du Directeur général au Conseil des gouverneurs, qui figure à l'annexe 3 du document GC(67)/11, sur les progrès réalisés dans l'exécution du projet ReNuAL depuis la 66^e session de la Conférence générale,
- n) Se félicitant des réalisations et des progrès accomplis dans le cadre des projets ReNuAL et ReNuAL+, notamment la mise en service du nouvel accélérateur linéaire du Laboratoire de dosimétrie en juin 2019, du nouveau Laboratoire de la lutte contre les insectes ravageurs (IPCL) en août 2019 et des Laboratoires Yukiya Amano (YAL) en juin 2020,
- o) Se félicitant que plus de 39 millions d'euros de fonds extrabudgétaires aient été collectés pour les projets ReNuAL et ReNuAL+, dont plus de 18,5 millions d'euros sont destinés au projet ReNuAL+, et que neuf nouveaux donateurs et 26 donateurs récurrents figurent parmi les États Membres ayant versé quelque 27,1 millions d'euros à ce jour pour ReNuAL 2,
- p) Se félicitant en outre des contributions financières et en nature et des détachements d'experts à titre gracieux consentis dans le cadre de la mise en œuvre du projet ReNuAL par 51 États Membres, ainsi que des contributions reçues de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et de sept contributeurs privés à ce jour,
- q) Prenant acte des efforts du groupe informel d'États Membres, dit des « Amis de ReNuAL », qui contribue activement à la mobilisation de ressources pour le projet et encourage tous les États Membres en mesure de le faire à fournir des ressources pour appuyer la rénovation des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf,
- r) Notant en outre la proposition formulée dans la Mise à jour du budget de l'Agence pour 2023 (GC(SPL.3)/2) consistant à ouvrir des crédits d'un montant de 1,6 million d'euros pour couvrir les dépenses au titre du budget ordinaire d'investissement de l'Agence en 2023 consacrées au programme sectoriel 2 – projet d'investissement ReNuAL 2,
- s) Notant qu'en septembre 2020 le Directeur général a appelé à fournir 14,8 millions d'euros de contributions extrabudgétaires supplémentaires pour financer intégralement la construction du nouveau bâtiment de laboratoire, qui a commencé début 2023,
- t) Se félicitant de ce que 12 États Membres ont annoncé à la réunion du Conseil des gouverneurs du 9 mars 2023 qu'ils fourniraient ou faciliteraient l'allocation des 5,5 millions d'euros de contributions extrabudgétaires restants qui sont nécessaires, d'après les estimations initiales, pour lancer un processus d'appel d'offres en vue du remplacement des serres à Seibersdorf, comme preuve de leur engagement en faveur des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire,
- u) Notant les efforts déployés et les progrès réalisés dans la recherche de partenariats et de contributions de donateurs non traditionnels, en particulier pour les besoins en matériel,

et notant également avec satisfaction l'établissement d'accords avec des partenaires non traditionnels pour la fourniture d'équipement aux laboratoires, et

v) Notant les réunions d'information techniques informelles organisées régulièrement par le Secrétariat à l'intention des États Membres au sujet des ajustements du budget prévisionnel du projet ReNuAL 2 et des incidences sur le calendrier qu'ont la flambée continue et la volatilité des prix sur le marché de la construction, et reconnaissant les efforts constants que fait le Secrétariat pour réduire les coûts,

1. Souligne la nécessité pour l'Agence, en conformité avec son Statut, de poursuivre les activités de recherche-développement adaptatives dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires où l'Agence a un avantage comparatif, et de continuer à mettre l'accent sur les initiatives de renforcement des capacités et la fourniture de services techniques pour satisfaire les besoins fondamentaux des États Membres en matière de développement durable ;
2. Prie le Secrétariat de tout faire pour que, compte tenu de l'importance des laboratoires des applications nucléaires à Seibersdorf au sein de l'Agence, les besoins urgents et les demandes futures des États Membres, en particulier ceux des pays en développement, en ce qui concerne les services de ces laboratoires soient satisfaits de la manière la moins coûteuse et la plus durable possible ;
3. Demande au Secrétariat, pour terminer tout élément de projet restant, de continuer de mobiliser les ressources nécessaires auprès des États Membres, d'institutions, de fondations et du secteur privé, encourage l'établissement de partenariats, notamment au moyen du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies, et encourage en outre le Secrétariat à envisager de consacrer au projet des ressources financières provenant d'économies ou de gains d'efficience, en consultation avec les États Membres ;
4. Demande également au Secrétariat de continuer à définir, si nécessaire, des modalités ciblées de mobilisation de ressources qui permettent de faire concorder l'intérêt des donateurs potentiels avec tout autre besoin relevant de l'initiative ReNuAL dans son ensemble, en accordant la priorité aux éléments devant être achevés dans la phase finale du projet, ReNuAL 2 ;
5. Encourage le Secrétariat à tenir les États Membres informés de la planification concernant les besoins restants des laboratoires des applications nucléaires ;
6. Prie le Secrétariat de fournir, le cas échéant, des informations sur les ressources financières requises pour la mise en œuvre future et d'indiquer où des ressources sont nécessaires pour respecter le calendrier d'exécution ;
7. Encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts de gestion des coûts face à la flambée des prix et à mettre en œuvre les éléments restants de ReNuAL 2 aussi rapidement que possible ;
8. Invite les États Membres à prendre des engagements financiers et à apporter des contributions financières, si nécessaire, ainsi qu'à fournir des contributions en nature en temps utile, et à faciliter la coopération avec d'autres partenaires, le cas échéant, y compris des institutions, des fondations et le secteur privé, afin de permettre l'amélioration de l'infrastructure de base des laboratoires des applications nucléaires ;
9. Encourage les « Amis de ReNuAL », sous la coprésidence de l'Afrique du Sud et de l'Allemagne, et tous les États Membres à continuer d'appuyer l'exécution complète du projet ;
10. Demande au Secrétariat d'envisager, en consultation avec les États Membres, des solutions permettant d'optimiser l'utilisation des installations et capacités des laboratoires améliorées dans le cadre de l'initiative ReNuAL afin de répondre aux besoins croissants des États Membres ; et

11. Prie le Directeur général de lui faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution à sa soixante-huitième session (2024).

4.

Projet d'action intégrée contre les zoonoses (ZODIAC)

La Conférence générale,

- a) Rappelant la résolution GC(66)/RES/9.A.4 adoptée à sa soixante-sixième session ordinaire,
- b) Prenant note du rapport du Directeur général figurant dans le document GC(67)/11, annexe 4, soumis au Conseil des gouverneurs,
- c) Notant les informations fournies par le Secrétariat au sujet du projet ZODIAC, y compris par l'intermédiaire de réunions d'information régionales sur l'avancement du projet et de réunions bilatérales, ainsi que de notes d'information établies par le Secrétariat à ce sujet,
- d) Consciente du rôle que l'Agence continue de jouer s'agissant d'aider les États Membres à réaliser les objectifs de développement durable (ODD) de l'Organisation des Nations Unies, notamment ceux ayant trait à la bonne santé et au bien-être (ODD 3), à la vie terrestre (ODD 15) et aux partenariats (ODD 17),
- e) Appréciant le rôle que joue depuis longtemps l'Agence, conformément à son mandat, s'agissant d'aider les États Membres à accéder aux sciences, à la technologie et aux applications nucléaires en vue de répondre à des besoins très divers en matière de développement socioéconomique, notamment dans les domaines de la santé humaine, de l'alimentation et de l'agriculture, et de la santé animale et des zoonoses,
- f) Consciente que l'Agence possède une longue expérience de la coopération avec d'autres organisations internationales et institutions spécialisées dans le domaine, à savoir l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA) et l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), et également consciente qu'il importe de faire en sorte que les mandats respectifs de ces organisations se complètent, de même que les protocoles sur lesquels se fonde depuis longtemps la coopération, comme le Guide tripartite pour la gestion des zoonoses à travers l'approche multisectorielle « Une seule santé » (le Guide tripartite sur les zoonoses),
- g) Prenant note de la première réunion du Groupe scientifique spécial ZODIAC, qui s'est tenue en janvier 2023,
- h) Notant que la détection précoce et le diagnostic des zoonoses telles que notamment, mais non exclusivement, la COVID-19, et des maladies transmises par des vecteurs, notamment le paludisme, la fièvre jaune, le chikungunya et la dengue, continuent d'avoir des conséquences considérables à long terme sur la santé humaine et le développement socioéconomique des États Membres,
- i) Reconnaissant l'importance des sciences, de la technologie et des applications nucléaires dans la détection, le suivi et la maîtrise des nouveaux agents pathogènes pouvant provoquer des maladies et entraîner des pandémies, et reconnaissant également qu'il importe de mettre ces technologies à la disposition de tous les États Membres, tout en notant que de nombreux pays en développement font face à des difficultés en ce qui concerne l'accessibilité et l'abordabilité de ces technologies,

- j) Saluant le fait que le projet ZODIAC s'appuie sur les applications et structures de l'Agence ayant trait aux sciences et à la technologie nucléaires, notamment le Réseau de laboratoires diagnostiques vétérinaires (réseau VETLAB), ainsi que sur d'autres mécanismes d'exécution du programme de coopération technique, tels que des projets de recherche coordonnée (PRC) et le projet de coopération technique INT5157, et le fait que ceux-ci sont intégrés à l'appui que l'AIEA fournit aux États Membres dans la lutte contre les zoonoses et la prévention des pandémies,
- k) Considérant qu'en juin 2023 le projet ZODIAC comptait des laboratoires nationaux dédiés dans 127 États Membres et des coordonnateurs nationaux ZODIAC, désignés par les autorités nationales, dans 150 États Membres,
- l) Notant que le projet ZODIAC pourrait aider les États Membres à améliorer leur état de préparation aux zoonoses nouvelles et récurrentes, grâce à l'utilisation de méthodes nucléaires et dérivées du nucléaire, notamment la biologie moléculaire, en renforçant leurs capacités de détection, de suivi et d'intervention face aux nouveaux agents pathogènes susceptibles de provoquer des zoonoses et d'entraîner des pandémies,
- m) Reconnaissant que le réseau VETLAB continue de jouer un rôle crucial s'agissant de permettre aux États Membres de lutter contre les maladies animales et les zoonoses transfrontières en renforçant les capacités et en favorisant les collaborations transfrontières, ce qui a considérablement amélioré les interventions menées face aux maladies animales et zoonoses transfrontières,
- n) Notant que le projet ZODIAC entend tirer parti du partenariat entre l'Agence et la FAO pour établir une coordination avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'OMS et l'OMSA,
- o) Notant que l'Agence s'est jointe au réseau mondial pour la préparation stratégique, qui a commencé ses travaux en octobre 2022,
- p) Se félicitant de ce qu'au mois de juin 2023, le Secrétariat disposait de ressources, promises ou effectivement versées par 15 États Membres, d'un montant total de 13,7 millions d'euros,
- q) Saluant le fait qu'à ce jour un montant total de 9,06 millions d'euros a été consacré au renforcement des capacités et qu'au mois d'août 2023, plus de 1 250 participants de 100 États Membres avaient pu assister aux cours et ateliers organisés dans le cadre du projet ZODIAC grâce aux technologies de l'information et de la communication, et appréciant le fait que les opérations d'achat de matériel essentiel ont été effectuées après examen des besoins spécifiques de chaque laboratoire national ZODIAC dans 41 États Membres, et
- r) Reconnaissant qu'il est important que l'Agence fasse usage des capacités de niveau de biosécurité 3 (BSL3) fournies par le Gouvernement autrichien pour aider les États Membres à lutter contre les maladies animales et les zoonoses transfrontières, et prenant note avec satisfaction que l'Agence autrichienne pour la santé et la sécurité sanitaire des aliments (AGES) lui donne libre accès à son installation BSL3,
1. Souligne la nécessité pour l'Agence, conformément à son Statut, de répondre aux besoins et aux priorités des États et de poursuivre la mise en œuvre de toutes les activités programmatiques de manière équilibrée et en consultation avec les États Membres ;
2. Souligne également qu'il est nécessaire que l'Agence poursuive ses activités de recherche-développement adaptatives dans les domaines des sciences, de la technologie et des applications nucléaires, domaines dans lesquels elle bénéficie d'un avantage comparatif, afin d'aider les États Membres, en particulier ceux en développement, à la demande de ceux-ci et en conformité avec

son Statut, à renforcer leurs capacités en matière d'identification, de caractérisation et de détection fiable, de diagnostic, de maîtrise et de gestion des zoonoses grâce à des techniques nucléaires et dérivées du nucléaire ;

3. Prie le Secrétariat de continuer de fournir aux États Membres et au Conseil des gouverneurs des informations sur le projet ZODIAC, notamment un classement des tâches par ordre de priorité compte tenu des ressources extrabudgétaires mobilisées, une version actualisée du plan d'exécution du projet ZODIAC, et le calendrier proposé ;

4. Prie le Secrétariat de concentrer ses efforts sur l'utilisation des technologies nucléaires et dérivées du nucléaire en rapport avec le projet ZODIAC, et d'assurer l'égalité d'accès de tous les États Membres intéressés à la planification et à l'exécution du projet ZODIAC ainsi qu'aux supports de formation et aux informations qui s'y rapportent, notamment par l'intermédiaire du portail ZODIAC ;

5. Prie également le Secrétariat de veiller à mettre en œuvre le projet ZODIAC de manière efficiente et efficace, en évitant les redondances et en s'appuyant sur les mécanismes d'exécution et les réseaux de l'Agence déjà en place ;

6. Prie instamment le Secrétariat de continuer d'actualiser le programme ZODIAC en s'appuyant sur l'expérience acquise et les enseignements tirés de ses interventions contre les épidémies de zoonoses antérieures ;

7. Souligne que la coordination, la consultation et la collaboration avec la FAO, l'OMSA et l'OMS, dont les compétences et les mandats sont complémentaires, sont essentielles pour éviter les redondances et permettre la réussite de la conception et de l'exécution du projet ZODIAC ;

8. Demande au Secrétariat d'aider les États Membres à renforcer durablement les capacités de leurs laboratoires nationaux de manière à permettre à ces États de se doter des outils et capacités nucléaires et dérivés du nucléaire nécessaires pour lutter plus efficacement contre les nouvelles zoonoses ;

9. Demande également au Secrétariat de développer la coordination avec les organisations internationales et régionales compétentes, selon qu'il convient, en veillant à éviter la redondance avec les mandats existants, et de mettre à profit les mécanismes d'exécution déjà en place, comme le réseau VETLAB, les centres collaborateurs et les PRC, de manière à renforcer les capacités des États Membres dans les domaines de la lutte contre les zoonoses et de la prévention des pandémies au moyen de techniques nucléaires et dérivées du nucléaire ;

10. Encourage le Secrétariat à renforcer ses activités de mobilisation de ressources, notamment en cherchant à obtenir des fonds extrabudgétaires spécifiquement destinés à l'exécution du projet ZODIAC, en particulier en s'appuyant sur son expérience en matière de mobilisation auprès de donateurs non traditionnels ou du secteur privé ;

11. Encourage le Secrétariat à donner la priorité aux besoins des États Membres en matière de recherche-développement dans le cadre des activités de mobilisation de ressources pour l'exécution du projet ZODIAC ;

12. Prie le Secrétariat de consulter les États Membres et les organisations internationales compétentes, notamment dans le cadre de réunions techniques, au sujet des principes, des procédures et des modalités de planification et d'exécution du projet ZODIAC, et de présenter aux États Membres et au Conseil des gouverneurs des rapports périodiques sur les faits nouveaux ; et

13. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante-huitième session ordinaire (2024).

B.

Applications nucléaires énergétiques

1.

Introduction

La Conférence générale,

- a) Rappelant la résolution GC(66)/RES/9 et ses résolutions précédentes sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires,
- b) Notant que les objectifs de l'Agence tels qu'ils sont énoncés à l'article II du Statut sont notamment « de hâter et d'accroître la contribution de l'énergie atomique à la paix, la santé et la prospérité dans le monde entier »,
- c) Notant aussi que les fonctions statutaires de l'Agence sont notamment « d'encourager et de faciliter, dans le monde entier, le développement et l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques et la recherche dans ce domaine », « de favoriser l'échange de renseignements scientifiques et techniques », « de développer les échanges et les moyens de formation de savants et de spécialistes dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques », et « de pourvoir, en conformité [du Statut], à la fourniture des produits, services, équipement et installations qui sont nécessaires au développement et à l'utilisation pratique de l'énergie atomique à des fins pacifiques, notamment à la production d'énergie électrique, ainsi qu'à la recherche dans ce domaine », en tenant dûment compte des besoins des pays en développement,
- d) Soulignant que l'utilisation de l'électronucléaire doit s'accompagner à tous les stades d'engagements relatifs à l'application continue des normes les plus élevées de sûreté et de sécurité pendant toute la durée de vie des centrales nucléaires, et de garanties effectives, conformes à la législation nationale et aux obligations internationales respectives des États Membres, et saluant l'assistance de l'Agence dans ces domaines,
- e) Reconnaissant que la création d'une infrastructure solide de sûreté, de sécurité et de non-prolifération dans les États qui envisagent de se doter d'un programme électronucléaire, d'en maintenir un ou de le développer, est vitale pour tout programme nucléaire, et saluant l'assistance de l'Agence dans ces domaines,
- f) Soulignant que la sûreté et la sécurité nucléaires relèvent en premier lieu de la responsabilité des États, en particulier de leurs titulaires de licence et des organismes exploitants, sous la supervision des organismes de réglementation, pour assurer la protection du public et de l'environnement, et qu'une infrastructure solide est nécessaire pour s'acquitter de cette responsabilité,
- g) Rappelant que le lancement de nouveaux programmes électronucléaires, de même que le maintien et le développement de programmes électronucléaires existants, requièrent l'élaboration, la mise en place et l'amélioration continue d'une infrastructure appropriée pour assurer l'utilisation sûre, sécurisée, efficiente et durable de l'électronucléaire et l'application des normes les plus élevées de sûreté nucléaire tenant compte des normes et orientations pertinentes de l'Agence et des instruments internationaux pertinents, des enseignements tirés de l'accident de Fukushima Daiichi, ainsi qu'un engagement ferme à long terme des autorités nationales à mettre en place et à maintenir cette infrastructure,

- h) Saluant les progrès du Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie de l'AIEA, qui vise à encourager les femmes à faire des études dans les domaines des sciences, de la technologie et de la non-prolifération nucléaires, ainsi que l'appui apporté au Programme par divers États Membres, et prenant note des deux années de mise en œuvre réussie du Programme qui ont permis à 360 étudiantes de 110 États Membres de suivre des études dans 65 pays,
- i) Se félicitant également du lancement du Programme Lise Meitner de l'AIEA, qui vise à permettre aux femmes en début ou en milieu de carrière de faire évoluer leur carrière dans le secteur nucléaire en leur donnant la possibilité de participer à un programme de visite professionnelle de plusieurs semaines, et notant que le Secrétariat a organisé avec succès la visite de la première cohorte de 13 professionnelles en juin 2023 aux États-Unis,
- j) Rappelant l'importance de la mise en valeur des ressources humaines, de la formation théorique et pratique, de la gestion des connaissances et de la promotion de l'égalité des sexes et de la diversité, insistant sur les compétences et la capacité uniques de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres à se doter de capacités nationales en ce qui concerne l'utilisation sûre, sécurisée et efficace de l'énergie nucléaire et ses applications, notamment par son programme de coopération technique, et saluant le rôle important que joue l'Agence en aidant les États Membres à établir, à préserver et à renforcer les connaissances nucléaires et en mettant en œuvre des programmes efficaces de gestion des connaissances,
- k) Notant l'utilité que conservent les plans de travail intégrés (PTI), qui constituent un cadre opérationnel pour la fourniture par l'Agence d'une assistance adaptée et optimisée, notamment dans le cadre du programme de coopération technique, à l'appui des États Membres ayant des programmes nucléaires nouveaux ou en développement,
- l) Notant que les préoccupations importantes concernant la disponibilité des ressources énergétiques, l'environnement, la sécurité énergétique, le changement climatique et ses effets, qui ont été énoncées dans les objectifs de développement durable (ODD) par les États Membres de l'Organisation des Nations Unies en septembre 2015, montrent que les nombreuses options énergétiques différentes doivent être examinées dans leur ensemble pour promouvoir l'accès à une énergie compétitive, propre, sûre, sécurisée et d'un coût abordable et appuyer une croissance économique durable, et saluant les initiatives du Secrétariat visant à répertorier les domaines d'activités pertinents parmi les 17 ODD,
- m) Consciente de la contribution que peut apporter l'énergie d'origine nucléaire à la satisfaction des besoins énergétiques croissants au XXI^e siècle et à l'atténuation du changement climatique et notant que l'électronucléaire n'entraîne ni pollution de l'air ni émission de gaz à effet de serre en fonctionnement normal, ce qui en fait l'une des technologies sobres en carbone disponibles pour produire de l'électricité, et saluant donc la participation de certains États Membres à l'initiative sur l'innovation nucléaire pour un futur énergétique propre, dans le cadre de l'initiative ministérielle sur l'énergie propre, qui appelle l'attention sur l'intérêt, pour certains États Membres, d'inclure l'électronucléaire dans les discussions nationales et internationales sur l'énergie propre et le climat et mobilise les compétences en matière nucléaire pour étudier comment des utilisations novatrices des technologies nucléaires, notamment des systèmes combinant l'énergie d'origine nucléaire et des énergies renouvelables dans des systèmes fiables d'énergie propre, peuvent accélérer la réalisation des objectifs relatifs à la propreté de l'air et au climat,
- n) Notant les travaux de l'AIEA sur les projections d'utilisation future de l'électronucléaire dans le monde, en particulier dans la publication annuelle intitulée *Energy, Electricity and Nuclear Power Estimates for the Period up to 2050*,

- o) Reconnaissant que chaque État a le droit de décider de ses priorités et d'établir sa politique énergétique nationale en fonction de ses besoins nationaux, en tenant compte des obligations internationales pertinentes, et soulignant le soutien fourni par l'AIEA aux États Membres qui envisagent de développer l'électronucléaire, dans le domaine de la planification énergétique et de l'évaluation des systèmes énergétiques en tenant compte des aspects environnementaux et économiques,
- p) Reconnaissant les difficultés à obtenir un financement de grande ampleur pour construire des centrales nucléaires en tant qu'option viable et durable pour répondre aux besoins énergétiques, et tenant compte de mécanismes de financement appropriés, auxquels pourraient participer des investisseurs non seulement du secteur public mais aussi du secteur privé le cas échéant,
- q) Prenant note avec satisfaction du lancement du Comité de l'examen par des pairs et des services consultatifs établi au sein du Département de l'énergie nucléaire afin d'harmoniser et d'améliorer, ainsi que de contrôler, l'efficacité et l'efficacité des examens par des pairs et des services consultatifs,
- r) Attendant avec intérêt la deuxième Conférence internationale sur les changements climatiques et le rôle de l'électronucléaire : Atoms4NetZero, qui se tiendra du 9 au 13 octobre 2023 à Vienne (Autriche)
- s) Prenant acte de l'organisation réussie de la Conférence ministérielle internationale de l'AIEA sur l'électronucléaire au XXI^e siècle, en octobre 2022 à Washington, qui a mis en évidence les possibilités et les enjeux d'un rôle accru que l'énergie nucléaire peut jouer pour atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, tout en soulignant l'importance d'une approche incluant la participation de tous les États Membres intéressés, et
- t) Prenant note du Rapport d'ensemble sur la technologie nucléaire 2023 (document GC(67)/INF/4), ainsi que du rapport sur le renforcement des activités de l'Agence concernant les sciences, la technologie et les applications nucléaires (document GOV/2023/34-GC(67)/11), élaborés par le Secrétariat, et
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour les travaux qu'ils ont menés en application des résolutions antérieures pertinentes de la Conférence générale, décrits dans le document GC(67)/9 ;
 2. Affirme l'importance du rôle que joue l'Agence en facilitant le développement et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, en favorisant la coopération internationale entre les États Membres intéressés et en diffusant auprès du public des informations impartiales sur l'énergie nucléaire ;
 3. Prie le Directeur général de tenir les États Membres informés de la mise en œuvre du Programme de bourses Marie Skłodowska-Curie et du Programme Lise Meitner et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à fournir un appui au Programme ;
 4. Encourage l'Agence à continuer d'aider les États Membres intéressés à renforcer leurs capacités nationales dans le domaine de l'exploitation des centrales nucléaires et leur infrastructure électronucléaire lorsqu'ils entreprennent de nouveaux programmes électronucléaires ;
 5. Encourage le Secrétariat à soutenir les initiatives dans les domaines de la gestion des connaissances, notamment les activités de renforcement des capacités de la direction et l'élaboration de matériel de formation en ligne, et à faciliter la participation d'étudiants qualifiés aux écoles régionales de gestion de l'énergie nucléaire, en particulier ceux provenant de pays en développement, par des mécanismes régionaux de financement ou de coopération ;

6. Encourage l'Agence à maintenir et à renforcer les services d'examen par des pairs et les services consultatifs fournis aux États Membres qui entreprennent ou développent un programme électronucléaire, notamment la coordination et l'intégration de ces services, et demande aux États Membres d'utiliser volontairement ces services lorsqu'ils envisagent l'introduction ou l'expansion de la capacité en matière d'énergie nucléaire dans leurs infrastructures nationales et dans leur bouquet énergétique ;
7. Encourage les États Membres qui envisagent de développer l'électronucléaire à recourir volontairement au soutien que l'Agence leur fournit en matière de planification énergétique et d'évaluation des systèmes énergétiques au regard des facteurs environnementaux, climatiques et économiques et prie l'Agence de continuer de fournir ses services aux États Membres intéressés à cet égard ;
8. Salue les efforts déployés par le Secrétariat pour fournir des informations complètes sur les possibilités qu'offre l'énergie nucléaire en tant que source d'énergie bas carbone et son potentiel de contribution à l'atténuation du changement climatique durant la COP27 tenue à Charm el-Cheikh (Égypte) en 2022, note avec satisfaction que l'Agence disposait d'un pavillon dédié, et encourage le Secrétariat à poursuivre ces efforts dans le cadre des préparatifs de la prochaine COP28 qui se tiendra à Dubaï (Émirats arabes unis) du 30 novembre au 12 décembre 2023. et encourage également le Secrétariat à travailler directement avec les États Membres qui en font la demande et à développer encore ses activités dans ces domaines, notamment dans le cadre de l'Accord de Paris ;
9. Prend acte du lancement par le Secrétariat, à la COP27, de l'initiative Atoms4NetZero, qui vise à aider les États Membres intéressés à inclure l'énergie nucléaire dans leur bouquet énergétique national afin d'atteindre les objectifs de neutralité carbone , et demande au Secrétariat de tenir les États Membres informés de l'avancement de cette initiative ;
10. Reconnaît l'importance des projets de coopération technique de l'Agence pour ce qui est d'aider les États Membres à assurer l'analyse et la planification énergétiques, notamment élaborer des trajectoires vers des émissions nettes nulles grâce à des modélisations du système énergétique, et à mettre en place l'infrastructure requise pour l'introduction et l'utilisation sûres, sécurisées et efficaces de l'électronucléaire, encourage les États Membres intéressés à voir comment ils peuvent contribuer davantage dans ce domaine en renforçant l'assistance technique de l'Agence aux pays en développement, et souligne l'importance d'une participation active et équilibrée des parties prenantes dans la mise en place ou l'expansion de programmes électronucléaires ;
11. Encourage le Secrétariat à continuer à faire mieux comprendre aux États Membres intéressés les besoins de financement pour une infrastructure électronucléaire et les possibles moyens de financer un programme électronucléaire, y compris la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, et encourage les États Membres intéressés à collaborer avec les institutions financières pertinentes pour résoudre les questions financières que soulève l'introduction de modèles et de technologies à la sûreté renforcée pour l'électronucléaire ;
12. Encourage le Secrétariat à analyser les facteurs de coûts techniques et économiques pour la durabilité économique de l'électronucléaire, en particulier dans le cadre des décisions des États Membres sur l'exploitation à long terme des centrales nucléaires, afin de déterminer la valeur de l'électronucléaire dans le bouquet énergétique compte tenu des considérations environnementales et, notamment, des objectifs climatiques ;
13. Souligne l'importance, lors de la planification, de l'implantation, de l'exploitation et du déclassement d'installations électronucléaires, notamment de centrales électronucléaires et des activités connexes du cycle du combustible, de veiller à l'application des normes les plus élevées de sûreté, de préparation et de conduite des interventions d'urgence, de sécurité, de non-prolifération et de protection

de l'environnement, d'être au fait des meilleures technologies disponibles et bonnes pratiques, d'échanger continuellement des informations sur la recherche-développement portant sur les questions de sûreté, de renforcer les programmes de recherche à long terme sur les accidents graves et les activités de déclassement associées et de favoriser une amélioration constante à cet égard, et apprécie le rôle de l'AIEA pour ce qui est d'encourager l'échange de compétences et les débats sur ces questions au sein de la communauté nucléaire internationale ;

14. Se félicite de la poursuite de l'Initiative sur les utilisations pacifiques de l'AIEA et de toutes les contributions annoncées par des États Membres ou des groupes régionaux d'États, et encourage les États Membres et les groupes d'États en mesure de le faire à contribuer, notamment sous la forme de contributions « en nature » ;

15. Encourage le Secrétariat à finaliser la mise en place d'un groupe de travail technique sur l'exploitation des installations du cycle du combustible nucléaire, qui examinera les défis du vieillissement et de la modernisation ;

16. Encourage également le Secrétariat à rationaliser, harmoniser et améliorer les examens par des pairs et les services consultatifs en fonction des besoins des États Membres, également par l'intermédiaire du Comité de l'examen par des pairs et des services consultatifs ; et

17. Encourage en outre le Secrétariat à veiller à ce que les programmes et les activités de l'Agence ne fassent pas double emploi, notamment entre ses différents départements.

2.

Communication de l'AIEA, coopération avec d'autres organismes et participation des parties prenantes

La Conférence générale,

- a) Rappelant qu'il importe de faire participer les États Membres au processus de rédaction et de publication des documents importants sur l'énergie nucléaire,
- b) Se félicitant des contributions du Secrétariat aux débats internationaux sur le changement climatique dans le monde, comme ceux des Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP), et prenant note de la participation de l'Agence au Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC),
- c) Se félicitant des initiatives du Secrétariat visant à répertorier les domaines d'activités pertinents parmi les 17 ODD adoptés par les Nations Unies en 2015,
- d) Soulignant l'importance de codes et de normes techniques et industriels appropriés et applicables aux niveaux national et international pour le déploiement sûr et efficient de la technologie nucléaire dans les délais voulus,
- e) Reconnaissant qu'il est important que les États Membres qui choisissent de recourir à l'électronucléaire engagent avec le public un dialogue transparent reposant sur des données scientifiques, et reconnaissant également l'importance d'une participation active et équilibrée des parties prenantes dans les États Membres qui exploitent des centrales nucléaires ou qui envisagent et prévoient d'introduire ou d'étendre l'électronucléaire,
- f) Notant les efforts que fait l'Agence pour renforcer ses activités concernant la participation des parties prenantes et l'information du public, notamment par l'établissement du Comité de coordination de la participation des parties prenantes du Département de l'énergie nucléaire, et encourageant le Secrétariat à faire rapport sur les travaux de ce comité,

g) Prenant note de la coopération entre le Secrétariat et le Cadre international de coopération pour l'énergie nucléaire (IFNEC) dans les domaines de l'infrastructure nucléaire, de la partie terminale du cycle du combustible nucléaire et des chaînes d'approvisionnement durables, ainsi que des réacteurs avancés et des réacteurs de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires (RFMP),

1. Salue les efforts que fait le Secrétariat pour permettre aux États Membres intéressés de participer à l'élaboration des publications de la collection Énergie nucléaire, notamment au moyen du processus d'examen externe des États Membres et l'échange d'informations sur les projets en préparation, et l'encourage à continuer de consolider le processus de rédaction et d'examen des publications de la collection Énergie nucléaire à faire rapport aux États Membres à cet égard;
2. Salue la création du référentiel de prépublications de l'AIEA, qui permet un accès plus rapide aux publications de l'Agence à un stade avancé du processus de publication, encourage le Secrétariat à améliorer l'actualité des informations disponibles durant le processus de publication et l'encourage en outre à continuer de structurer les documents de la collection Énergie nucléaire en un ensemble de publications plus intégré, exhaustif et clairement organisé à tenir à jour en indiquant clairement quelles sont les publications les plus courantes et lesquelles ont été remplacées afin de faciliter l'accès à ces documents et la navigation entre eux ;
3. Salue le développement du site web de l'AIEA dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies (ONU) et encourage le Secrétariat à inclure davantage de contenus intéressant les décideurs politiques et les experts participant aux activités de l'AIEA, notamment les organigrammes et les activités des groupes d'experts, et à rendre plus aisé l'accès aux documents d'orientation et aux documents techniques (TECDOC) de l'Agence ;
4. Encourage l'Agence à rechercher des efficacités dans l'élaboration et la gestion des systèmes d'information numérique afin de permettre et d'améliorer l'accessibilité à long terme et l'accès du public à ces outils et bases de données, selon qu'il convient, et à anticiper les besoins de mise à jour et de maintenance de ces outils à long terme ;
5. Demande au Secrétariat de poursuivre la coopération avec les initiatives internationales telles que UN-Energy et Énergie durable pour tous (SEforALL), en soulignant l'importance d'une communication permanente et transparente sur les risques et les avantages de l'énergie nucléaire dans les pays exploitants et primo-accédants, afin que le renforcement des capacités de l'AIEA en matière de planification énergétique puisse être largement reconnu au sein du système des Nations Unies comme une contribution importante aux ODD, en particulier à l'ODD 7 ;
6. Encourage le renforcement de la coopération mutuelle entre les États Membres par un échange d'informations sur les données d'expérience et les bonnes pratiques pertinentes en ce qui concerne les programmes électronucléaires, dans le cadre d'organisations internationales comme l'AIEA, l'Agence pour l'énergie nucléaire de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE/AEN), l'IFNEC, l'Association nucléaire mondiale (WNA) et l'Association mondiale des exploitants nucléaires (WANO) ;
7. Encourage le Secrétariat à poursuivre ses travaux avec l'OCDE/AEN, en particulier sur les questions de renforcement des capacités et sur l'élaboration des publications importantes de l'AIEA, telles que le « Projet situation et tendances concernant le combustible usé et les déchets radioactifs » et la prochaine édition du « Livre rouge sur les ressources, la production et la demande d'uranium » ;
8. Encourage le Secrétariat à coopérer avec les organisations industrielles nationales et internationales de normalisation, telles que l'Organisation internationale de normalisation (ISO) et

la Commission électrotechnique internationale, en ce qui concerne l'élaboration de normes et de codes techniques et industriels appropriés afin de mieux répondre aux besoins des États Membres ;

9. Recommande que le Secrétariat continue d'étudier les possibilités de synergie entre les activités de l'Agence [y compris le Projet international sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO)] et celles menées dans le cadre d'autres initiatives internationales dans des domaines liés à la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, la sûreté, la résistance à la prolifération et des questions de sécurité et, en particulier, appuie la collaboration entre l'AIEA notamment l'INPRO, le Forum international Génération IV (GIF), l'IFNEC, la Plate-forme technologique pour une énergie nucléaire durable (SNETP) et le Réacteur expérimental thermonucléaire international (ITER) sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants et avancés ;

10. Encourage le Secrétariat à continuer d'aider les États Membres à mieux sensibiliser le public et à mieux lui faire comprendre les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, ainsi qu'à renforcer leurs capacités de mobilisation des parties prenantes, notamment par l'intermédiaire du NESECC, et en publiant des rapports pertinents ainsi qu'en organisant des écoles sur la participation des parties prenantes et en mettant en place un service consultatif en la matière et en tenant des conférences, des réunions techniques et des ateliers, entre autres mécanismes.

3.

Cycle du combustible nucléaire et gestion des déchets

La Conférence générale,

- a) Notant le nombre croissant d'États Membres qui demandent conseil sur la prospection des ressources d'uranium et sur l'extraction et la préparation du minerai pour produire de l'uranium de manière sûre, sécurisée et efficace tout en réduisant le plus possible l'impact environnemental, et reconnaissant l'importance de l'assistance de l'Agence dans ce domaine,
- b) Notant qu'il importe de recenser les ressources en uranium non découvertes ou secondaires, tout en soulignant la nécessité d'une remédiation sûre et efficace des mines d'uranium, dans le cadre d'un programme nucléaire durable,
- c) Reconnaissant l'importance de garantir l'approvisionnement et la disponibilité de l'UFE pour les États Membres remplissant les conditions requises, et notant que la banque d'uranium faiblement enrichi (UFE) de l'AIEA, à Oskemen (Kazakhstan), continuera de fonctionner après que la France et le Kazakhstan auront achevé de fournir de l'UFE à la banque et que la première campagne de recertification aura eu lieu en juin 2023;
- d) Notant aussi le fonctionnement de la réserve garantie d'UFE à Angarsk (Fédération de Russie), contenant 120 tonnes d'UFE, sous l'égide de l'Agence, et consciente de l'existence de la banque américaine pour un approvisionnement assuré en combustible, banque d'environ 230 tonnes d'UFE devant répondre à des ruptures d'approvisionnement dans des pays ayant des programmes nucléaires civils pacifiques,
- e) Reconnaissant le rôle que la gestion efficace du combustible usé et des déchets radioactifs devrait jouer en évitant d'imposer des fardeaux indus aux générations futures, et reconnaissant aussi que même si chaque État Membre devrait stocker définitivement les déchets radioactifs qu'il produit, dans certaines circonstances, une gestion sûre et efficace du combustible usé et des déchets radioactifs pourrait être favorisée par des accords entre États Membres pour utiliser des installations situées dans l'un d'entre eux dans l'intérêt de tous, et soulignant l'importance des normes de sûreté de l'Agence relatives à la gestion des déchets nucléaires et du combustible usé et les avantages d'une coopération étroite avec des organisations internationales,

- f) Soulignant la nécessité d'une gestion efficace du combustible usé, ce qui, pour certains États Membres, comprend le retraitement et le recyclage, ainsi que des déchets radioactifs, y compris leur transport, leur entreposage et leur stockage définitif de manière sûre, sécurisée et durable, et confirmant le rôle important de la science et de la technologie pour ce qui est de relever continûment ces défis, en particulier grâce à des innovations,
- g) Saluant les efforts faits par le Secrétariat pour renforcer les capacités des États Membres en matière de modélisation, de prévision et d'amélioration de la compréhension du comportement du combustible nucléaire actuel et avancé dans des conditions de fonctionnement normal et des conditions accidentelles ;
- h) Saluant les progrès réalisés dans le domaine du stockage définitif en formations géologiques profondes du combustible usé et des déchets de haute activité, et reconnaissant encore la nécessité pour les États Membres d'évaluer et de gérer les engagements financiers qui sont requis pour la planification et l'exécution des programmes de gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, y compris le stockage définitif,
- i) Soutenant les États Membres dans l'adoption des meilleures pratiques en matière de gestion des résidus/déchets de matières radioactives naturelles (notamment la détermination de l'inventaire, la réutilisation, le recyclage, l'entreposage et les options de stockage définitif) et de remédiation des sites contaminés par des matières radioactives naturelles, et prenant note des recommandations de la Conférence internationale sur la gestion des résidus de matière radioactive naturelle dans l'industrie tenue en octobre 2020 à Vienne (Autriche) ; et
- j) Prenant acte des efforts continus et des progrès satisfaisants qui ont été faits sur le site de Fukushima Daiichi, et notant les problèmes importants et complexes qu'il reste à résoudre en ce qui concerne le déclassement, la remédiation environnementale et la gestion des déchets radioactifs,
- k) Reconnaissant que le nombre croissant de réacteurs mis à l'arrêt et l'augmentation prévue du nombre d'installations du cycle du combustible et de recherche mises à l'arrêt augmente la nécessité d'élaborer des méthodes et des techniques adéquates pour le déclassement, la remédiation environnementale et la gestion d'importantes quantités de déchets radioactifs résultant du déclassement d'installations, d'anciennes pratiques et d'accidents radiologiques ou nucléaires, et de mettre en commun les enseignements tirés dans ce domaine,
- l) Saluant l'organisation du Colloque international de l'AIEA intitulé « L'uranium, matière première du cycle du combustible nucléaire », qui s'est tenu du 8 au 12 mai 2023 à Vienne (Autriche),
- m) Saluant également l'organisation par l'AIEA de la Conférence internationale sur le déclassement nucléaire, tenue du 15 au 19 mai 2023 à Vienne (Autriche), sur le thème « Gérer le passé et prévoir l'avenir » ;
- n) Attendant avec intérêt l'organisation par l'AIEA de la Conférence internationale sur la gestion du combustible usé des réacteurs nucléaires de puissance, sur le thème « Façonner l'avenir », qui se tiendra en juin 2024 à Vienne (Autriche),
- o) Saluant les activités en cours du projet de l'Agence intitulé « Le déclassement dans le monde » et le rapport de la collection Énergie nucléaire sur le sujet, publié en mars 2023,
- p) Saluant les efforts continus déployés par le Secrétariat pour aider à appuyer un stockage définitif en puits sûr, sécurisé et efficace des sources radioactives scellées retirées du service, sur la base des compétences spécialisées des États Membres intéressés, et

q) Se félicitant de l'utilisation accrue des missions d'examen par des pairs du Service d'examen intégré portant sur la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, le déclassé et la remédiation (ARTEMIS) et encourageant les États Membres à continuer d'utiliser ces services de l'AIEA,

1. Reconnait qu'il est important d'aider les États Membres intéressés par la production d'uranium à améliorer et à continuer de mener des activités sûres et durables au moyen d'une technologie, d'une infrastructure et d'une participation des parties prenantes appropriées, y compris de la participation des communautés autochtones si les États Membres le jugent approprié, et de la mise en valeur de personnel qualifié ;

2. Salue la publication par l'Agence du premier guide de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA (IAEA Nuclear Energy Series No. NF-G-1.1), visant à aider les pays qui envisagent ou commencent un programme de production d'uranium, et encourage les États Membres intéressés à tirer parti de l'examen intégré du cycle de production de l'uranium (IUPCR) de l'AIEA dans ce domaine, qui s'appuie sur l'analyse et la promotion d'un savoir-faire pratique et de connaissances innovantes concernant les aspects environnementaux de la prospection et de l'extraction de l'uranium ainsi que de la remédiation des sites ;

3. Encourage le Secrétariat à aider les États Membres intéressés à analyser les difficultés techniques susceptibles d'entraver l'exploitation durable des installations du cycle du combustible nucléaire, telles que les problèmes de gestion du vieillissement ;

4. Encourage le Secrétariat à analyser les difficultés techniques qui pourraient influencer sur la transportabilité du combustible usé après un entreposage de longue durée, et se félicite de la publication par l'Agence du premier guide interactif sur les possibilités et les systèmes d'entreposage du combustible usé ;

5. Encourage le Secrétariat à tenir les États Membres informés de l'état de la banque d'UFE ;

6. Encourage une discussion entre les États Membres intéressés sur l'élaboration d'approches multilatérales du cycle du combustible nucléaire et sur la mise en place de chaînes d'approvisionnement en combustible nucléaire robustes et résilientes, ainsi que sur des systèmes possibles pour la partie terminale du cycle du combustible et le stockage définitif des déchets radioactifs, reconnaissant que toute discussion sur ces sujets devrait être non discriminatoire, ouverte à tous et transparente, et s'inscrire dans le respect du droit de chaque État Membre de développer des capacités nationales conformément à leurs engagements et obligations internationaux respectifs ;

7. Prie le Secrétariat de poursuivre et d'accroître ses activités concernant le cycle du combustible, le combustible usé et la gestion des déchets radioactifs, ainsi que le déclassé, et de continuer d'aider les États Membres à élaborer et appliquer des programmes adéquats, conformément aux normes de sûreté et orientations sur la sécurité pertinentes ;

8. Encourage le Secrétariat à promouvoir le partage d'informations pour mieux intégrer les approches de la partie terminale du cycle du combustible qui influent sur le traitement, le transport, l'entreposage et le recyclage du combustible usé et la gestion des déchets radioactifs, par exemple en coordonnant des projets de recherche, et à fournir davantage d'informations sur tous les stades de la gestion des déchets radioactifs, notamment la gestion avant stockage définitif et le stockage définitif, aidant ainsi les États Membres, y compris ceux qui lancent des programmes électronucléaires, à élaborer et à appliquer des programmes adéquats de stockage définitif, conformément aux normes de sûreté et orientations sur la sécurité pertinentes ;

9. Encourage le Secrétariat à poursuivre ses activités sur la situation et les tendances de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs en publiant un ensemble de rapports sur les stocks

mondiaux de déchets radioactifs et de combustible usé et sur la planification avancée de leur gestion en coopération avec l'OCDE/AEN et la Commission européenne ;

10. Encourage la poursuite du renforcement des normes de sûreté de l'Agence ainsi qu'une étroite coopération avec les organisations internationales et régionales, notamment au moyen du Système d'information sur le combustible usé et les déchets radioactifs (SRIS) et de l'outil conjoint de communication d'informations appelé Outil d'information sur le combustible usé et les déchets radioactifs (SWIFT) ;

11. Prie l'Agence d'élaborer des documents d'orientation sur le déclassement et les plans d'action à l'appui du déclassement, afin de promouvoir l'exécution sûre, sécurisée, efficiente et durable de ces activités, et de faciliter l'examen systématique de ces documents d'orientation sur la base des faits marquants récents, selon qu'il convient ;

12. Encourage le Secrétariat à formuler des recommandations sur les éléments pratiques de la définition de l'état final, des contrôles et de la gestion à long terme du déclassement et des sites contaminés, notamment en ce qui concerne la démonstration du respect des prescriptions et la participation des parties prenantes ;

13. Encourage l'Agence à renforcer encore ses activités dans le domaine de la remédiation environnementale, au moyen d'une étroite collaboration entre le Département de l'énergie nucléaire et le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires ;

14. Encourage le Secrétariat à promouvoir davantage le service d'examen par des pairs ARTEMIS, en expliquant ses avantages pour encourager les États Membres à demander de tels examens, s'il y a lieu, et prie le Secrétariat d'améliorer l'efficacité et l'efficience de ce service, notamment des missions conjointes et consécutives du Service intégré d'examen de la réglementation (IRRS) et d'ARTEMIS, au moyen de la coopération entre le Département de l'énergie nucléaire et le Département de la sûreté et de la sécurité nucléaires et de leur coordination ;

15. Encourage l'Agence à renforcer encore ses activités relatives à la gestion efficace des sources radioactives scellées retirées du service, notamment à l'aide de la mission d'examen par des pairs des centres techniques chargés des sources radioactives scellées retirées du service et par des actions menées en coopération pour renforcer les informations à l'appui du stockage définitif en puits de ces sources, en vue d'améliorer leur sûreté et leur sécurité à long terme ; et

16. Encourage les États Membres et l'Agence à veiller à ce que toutes les centrales nucléaires, y compris les petits réacteurs modulaires et les réacteurs modulaires avancés, fassent l'objet de plans appropriés de déclassement, de gestion des déchets radioactifs et du combustible usé, afin que ces considérations soient prises en compte aux premiers stades du développement, en tenant compte des enseignements tirés des activités nucléaires antérieures.

4.

Réacteurs de recherche

La Conférence générale,

- a) Reconnaissant le rôle que peuvent jouer des réacteurs de recherche sûrs, sécurisés, exploités de façon fiable et bien utilisés dans des programmes nationaux, régionaux et internationaux en science et technologie nucléaires, y compris à l'appui de travaux de recherche-développement dans les domaines des sciences neutroniques, de la fourniture de divers services et produits, des essais de combustible et de matériaux, et de la formation théorique et pratique, et

- b) Félicitant le Secrétariat pour son appui continu à la mise en œuvre et à la promotion des Centres internationaux d'excellence s'appuyant sur des réacteurs de recherche (ICERR) et notant avec satisfaction que le Centre national de l'énergie, des sciences et des techniques nucléaires (CNESTEN) au Maroc a été désigné comme ICERR,
1. Prie le Secrétariat de continuer d'aider les États Membres intéressés à s'efforcer d'utiliser les réacteurs de recherche existants aux fins de la science et de la technologie nucléaires, notamment des applications électronucléaires, en vue de renforcer l'infrastructure, notamment de sûreté et de sécurité, et de promouvoir la science, la technologie, l'ingénierie et la création de capacités ;
 2. Encourage le Secrétariat à continuer de favoriser la collaboration et la mise en réseau régionales et internationales qui élargissent l'accès aux réacteurs de recherche, notamment les communautés internationales d'utilisateurs, et se félicite de la création, en mars 2023, d'un nouveau réseau régional de réacteurs de recherche et d'établissements connexes en Amérique latine et dans les Caraïbes, avec le concours de l'Agence ;
 3. Encourage le Secrétariat à donner aux États Membres qui envisagent de mettre au point ou d'installer leur premier réacteur de recherche des informations sur les questions associées à ces réacteurs et liées à l'utilisation, à la rentabilité, à la protection de l'environnement, à la sûreté et à la sécurité, à la préparation et à la conduite des interventions d'urgence, à la responsabilité nucléaire, à la résistance à la prolifération, notamment l'application de garanties généralisées, et à la gestion des déchets radioactifs, et, sur demande, à fournir une assistance aux États Membres qui mènent des projets de nouveau réacteur en suivant les considérations et les étapes propres à un projet de réacteur de recherche établies par l'Agence, notamment concernant la mise en place d'une infrastructure de manière systématique, complète et judicieusement graduée ;
 4. Prie instamment le Secrétariat de continuer à donner des orientations sur tous les aspects du cycle de vie d'un réacteur de recherche, y compris sur l'élaboration de programmes de gestion du vieillissement dans tous les réacteurs de recherche, afin d'assurer l'amélioration continue de la sûreté et de la fiabilité, l'exploitation à long terme, la viabilité de l'approvisionnement en combustible, la recherche de solutions d'évacuation efficaces et efficaces aux fins de la gestion du combustible usé et des déchets radioactifs, et la création d'une capacité de « client bien informé » dans les États Membres qui déclassent des réacteurs de recherche ;
 5. Prend acte de la mission du service d'examen intégré de l'infrastructure nucléaire pour les réacteurs de recherche (INIR-RR) de l'Agence effectué par des pairs au Nigéria, et encourage l'Agence à continuer de fournir ce service aux États Membres intéressés ;
 6. Prend note des missions d'évaluation de l'exploitation et de la maintenance des réacteurs de recherche (OMARR) effectuées en Pologne et en Thaïlande, et encourage les États Membres à recourir davantage à ce service de l'AIEA ;
 7. Prie le Secrétariat d'encourager les efforts régionaux et internationaux visant à assurer un large accès au parc de réacteurs de recherche polyvalents afin d'accroître les opérations de ces réacteurs et leur utilisation, grâce à des coalitions régionales de réacteurs de recherche et à des ICERR ;
 8. Prend note des missions d'examen intégré de l'utilisation des réacteurs de recherche (IRRUR) effectuées en Afrique du Sud, au Chili, au Pérou et en République islamique d'Iran, en tant que services d'examen de l'AIEA visant à aider les États Membres intéressés à améliorer l'utilisation de leurs réacteurs de recherche, et prie le Secrétariat de faciliter l'exploitation sûre, efficace et durable de ces installations ;
 9. Note avec satisfaction l'engagement du Secrétariat en matière de promotion des centres ICERR, invite les États Membres qui le souhaitent à solliciter une désignation, et encourage les centres déjà

désignés et les installations uniques prévues à coopérer dans le cadre du réseau ICERR-Net ou d'autres réseaux et programmes de recherche internationaux sur des activités intéressant les États Membres ;

10. Prend note de l'étendue du projet de réacteur-laboratoire par Internet de l'AIEA dans les régions Asie et Pacifique, Europe et Afrique, et encourage le Secrétariat à redoubler d'efforts pour appuyer le renforcement des capacités sur la base des réacteurs de recherche ; et

11. Engage le Secrétariat à continuer de soutenir des programmes internationaux s'efforçant de réduire le plus possible l'utilisation à des fins civiles d'uranium hautement enrichi (UHE), notamment par la mise au point et la qualification de combustible à l'UFE et à haute densité pour les réacteurs de recherche, lorsque cela est techniquement et économiquement possible.

5.

Exploitation des centrales nucléaires

La Conférence générale,

- a) Soulignant le rôle essentiel que joue l'Agence comme tribune internationale pour l'échange d'informations et de données d'expérience sur l'exploitation des centrales nucléaires et pour l'amélioration continue de cet échange parmi les États Membres intéressés,
- b) Reconnaissant le rôle que les centrales nucléaires en exploitation joueront dans la transition vers des systèmes énergétiques durables, pour les États Membres qui mènent des programmes électronucléaires, en assurant un approvisionnement en électricité et en chaleur fiable et à faibles émissions,
- c) Prenant note des travaux du Secrétariat sur l'encadrement dans le domaine nucléaire, les systèmes de gestion, et l'assurance et le contrôle de la qualité pour l'industrie nucléaire et l'ensemble du cycle de vie des installations et activités, y compris lorsque les centrales nucléaires sont à l'arrêt définitif ou en transition vers le déclassement ;
- d) Notant l'importance croissante, pour certains États Membres, de l'exploitation à long terme des centrales nucléaires existantes et soulignant la nécessité de partager les enseignements pertinents tirés de l'exploitation à long terme, notamment concernant les aspects relatifs à la sûreté, au profit de nouveaux programmes qui pourraient reposer sur des centrales nucléaires capables d'être en service pendant plus de 60 ans,
- e) Soulignant l'importance de ressources humaines adéquates pour assurer, notamment, le déroulement dans des conditions de sûreté et de sécurité, et la réglementation efficace, d'un programme électronucléaire, et notant le besoin croissant de personnel formé et qualifié dans le monde entier, pour mettre en œuvre les activités relatives à l'énergie nucléaire pendant la construction, la mise en service et l'exploitation, y compris l'exploitation à long terme, l'amélioration de la performance, la gestion efficace des déchets radioactifs et du combustible usé et le déclassement, en se concentrant sur l'optimisation des programmes de formation destinés aux organismes exploitants, et
- f) Notant le lancement en avril 2023 du Réseau international pour l'innovation à l'appui des centrales nucléaires en exploitation (ISOP) qui vise à accroître, structurer et améliorer l'efficacité de la collaboration et de l'échange de données d'expérience dans le domaine de l'innovation pour l'industrie nucléaire, et encourage le Secrétariat à promouvoir la coopération internationale pour déployer une innovation contribuant à assurer la durabilité des centrales nucléaires en fonctionnement,

1. Demande au Secrétariat de promouvoir la collaboration entre les États Membres intéressés pour renforcer l'excellence dans l'exploitation sûre, sécurisée, efficace et durable des centrales nucléaires et se félicite de la publication par l'Agence d'un document de la collection Énergie nucléaire, *Sustaining Operational Excellence at Nuclear Power Plants* (IAEA Nuclear Energy Series No. NR-G-3.1), qui vise à fournir des réponses stratégiques aux défis commerciaux actuels et des mesures efficaces pour maintenir des niveaux de performance élevés ;
2. Prie le Secrétariat de poursuivre ces travaux en recourant au partage de données d'expérience et au recensement et à la promotion de meilleures pratiques, en tenant compte des activités de contrôle et d'assurance de la qualité relatives à la construction nucléaire, à la fabrication des composants et à l'apport de modifications, en ce qui concerne les questions d'aptitude au service et d'accréditation indépendante pour la formation nucléaire ;
3. Demande au Secrétariat de continuer à soutenir les États Membres intéressés, notamment en renforçant leurs connaissances, leur expérience et leurs capacités de gestion du vieillissement et de gestion de la durée de vie des centrales, et se félicite du lancement en novembre 2022 du réseau international de l'AIEA pour la gestion de la durée de vie des centrales nucléaires (LMNPP), qui vise à promouvoir la coopération internationale afin d'accroître l'efficacité de l'échange de données d'expérience internationales en matière de gestion de la durée de vie des centrales nucléaires, et de l'organisation de la cinquième Conférence internationale sur la gestion de la durée de vie des centrales nucléaires (PLiM5), tenue du 28 novembre au 2 décembre 2022 à Vienne (Autriche) ;
4. Encourage le Secrétariat à aider les États Membres qui le souhaitent à mener leurs activités visant à améliorer l'exploitation sûre, sécurisée et économique des centrales nucléaires existantes tout au long de leur durée de vie utile ;
5. Reconnaît l'intérêt croissant que suscite l'application de systèmes de contrôle-commande avancés et encourage l'Agence à maintenir son appui aux États Membres intéressés, au moyen de l'échange de meilleures pratiques et de stratégies utilisées dans la justification des équipements de contrôle-commande commerciaux industriels destinés aux centrales nucléaires et l'ergonomie du contrôle-commande, et de l'examen des difficultés à surmonter et des questions à résoudre dans ce domaine ;
6. Reconnaît la nécessité de renforcer l'appui pour les interfaces entre le réseau et les centrales nucléaires, la fiabilité du réseau et l'utilisation de l'eau de refroidissement, et recommande au Secrétariat de collaborer sur ces questions avec les États Membres qui exploitent des centrales nucléaires ;
7. Encourage le Secrétariat à partager les meilleures pratiques et les enseignements tirés en ce qui concerne les achats, la chaîne d'approvisionnement, l'ingénierie et des questions connexes s'agissant de l'exécution de grands projets d'ingénierie nucléaire à forte intensité de capital, à promouvoir et à diffuser ces meilleures pratiques et enseignements au moyen de publications, de cours et d'outils en ligne concernant la gestion de la chaîne d'approvisionnement, et à recenser les éventuelles possibilités d'améliorer la résilience de la chaîne d'approvisionnement ;
8. Encourage les organismes propriétaires/exploitants du secteur nucléaire des États Membres à mettre en commun leurs données d'expérience et leurs connaissances concernant les méthodes et stratégies relatives à la mise en œuvre, dans les centrales nucléaires, de mesures après Fukushima ;
9. Encourage les organismes propriétaires et exploitants d'installations nucléaires des États Membres à partager leur expérience et leurs connaissances en matière de performance et de technologie des combustibles ;
10. Encourage le Secrétariat à analyser l'état et les défis futurs des ressources humaines dans l'industrie de l'énergie nucléaire, et salue la publication de l'Agence intitulée *Managing Human*

Resources in the Field of Nuclear Energy [IAEA Nuclear Energy Series No. NG-G-2.1 (Rev.1)], qui vise à fournir des orientations tout au long du cycle de vie de la centrale et au niveau de l'organisation ; et

11. Encourage le Secrétariat à aider les États Membres intéressés à utiliser les centrales nucléaires pour des applications non électriques, notamment à rassembler et quantifier des données, et à recenser les meilleures pratiques et les enseignements tirés.

6.

Activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques électronucléaires innovantes

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions antérieures relatives aux activités de l'Agence visant à mettre au point des techniques nucléaires innovantes,
- b) Notant les progrès accomplis dans un certain nombre d'États Membres en ce qui concerne la mise au point de technologies liées à des systèmes d'énergie nucléaire innovants et le grand potentiel technique et économique qu'offre une collaboration internationale pour le développement de ces technologies, et soulignant la nécessité d'une transition de l'étape de R-D et d'innovation à l'étape de technologie éprouvée,
- c) Reconnaissant qu'il importe de favoriser une collaboration internationale accrue en matière de recherche sur les technologies électronucléaires avancées et les nouveaux systèmes d'énergie nucléaire non électriques et leurs applications,
- d) Notant la collaboration en cours de l'AIEA avec le Forum international Génération IV (GIF) ainsi que la recherche et le développement multilatéraux collaboratifs en cours visant à établir la viabilité des systèmes d'énergie nucléaire avancés de la Génération IV,
- e) Notant que le nombre d'adhésions à l'INPRO a atteint un total de 44 membres, qui sont 43 États Membres de l'AIEA et la Commission européenne, et prenant note du fait que la coordination des activités liées à l'INPRO est effectuée dans le cadre du programme et budget de l'Agence et du plan du sous-programme INPRO,
- f) Notant également que l'Agence favorise la collaboration entre les États Membres intéressés sur certaines technologies et approches innovantes concernant l'électronucléaire dans le cadre de projets de recherche coordonnée et de projets de collaboration de l'INPRO,
- g) Notant que le plan du sous-programme INPRO comprend des activités dans les domaines des scénarios mondiaux et régionaux d'énergie nucléaire, des innovations en matière de technologie nucléaire et des arrangements institutionnels et que, dans ce domaine, il inclut les rapports finaux des efforts de collaboration dans l'Évaluation comparative des options de systèmes d'énergie nucléaire (CENESO) et l'évaluation économique des systèmes alternatifs d'énergie nucléaire,
- h) Notant que le champ d'action de l'INPRO comporte des activités visant à aider les États Membres intéressés à établir des stratégies nationales à long terme, durables, relatives à l'énergie nucléaire et à prendre des décisions concernant l'introduction de celle-ci, dont les évaluations des systèmes d'énergie nucléaire (NESA) avec la méthodologie INPRO, le Forum de dialogue INPRO, l'École INPRO et la formation régionale sur la modélisation des systèmes d'énergie nucléaire, y compris les scénarios collaboratifs, et une nouvelle initiative INPRO avec

les universités visant à créer un programme type destiné aux masters sur la planification stratégique pour le développement de l'énergie nucléaire,

- i) Souligne le rôle important que l'Agence peut jouer en aidant les États Membres intéressés à établir des stratégies nationales à long terme pour l'énergie nucléaire et à prendre des décisions concernant l'introduction durable de l'énergie nucléaire à long terme par l'intermédiaire de NESAs, sur la base de la méthodologie INPRO, de l'analyse de scénarios relatifs à l'énergie nucléaire, d'évaluations comparatives de systèmes d'énergie nucléaire et des scénarios possibles fondés sur les méthodes et outils mis au point par l'INPRO ;
 - j) Reconnaissant qu'il faut accroître, le cas échéant, le renforcement des capacités dans les États Membres intéressés en matière de planification stratégique pour le développement et le déploiement durables de l'énergie nucléaire,
 - k) Notant que le projet de collaboration INPRO sur l'Évaluation comparative des options de systèmes d'énergie nucléaire (CENESO) a été achevé et que le service « Appui analytique pour une énergie nucléaire plus durable » (ASENES) a été mis en place, et notant également les activités en cours des projets de collaboration INPRO sur l'ASENES « Scénarios de déploiement durable des petits réacteurs modulaires » (ASENES SMR) et « Étude pilote ASENES sur le potentiel des installations nucléaires innovantes d'appuyer le recyclage multiple du combustible dans un système d'énergie nucléaire » (STEP FORWARD),
 - l) Reconnaissant que plusieurs États Membres envisagent l'autorisation, la construction et l'exploitation de prototypes ou de démonstrateurs de systèmes à neutrons rapides, de réacteurs à haute température, de centrales à fusion et d'autres réacteurs innovants et de systèmes intégrés, notant les dernières avancées technologiques dans ces domaines et encourageant le Secrétariat à favoriser ces avancées par l'intermédiaire de forums internationaux pour l'échange d'informations, et à aider ainsi les États Membres intéressés à mettre au point des techniques innovantes et à renforcer la sûreté, la résistance à la prolifération et la performance économique,
 - m) Saluant les efforts accrus déployés par le Secrétariat pour explorer les synergies entre les technologies de la fusion et de la fission et pour mener de nouvelles activités dans le domaine du développement et du déploiement de la technologie de la fusion, en réponse à l'intérêt croissant des États Membres pour cette technologie,
 - n) Attendant avec intérêt la 29^e Conférence de l'AIEA sur l'énergie de fusion, qui se tiendra du 16 au 21 octobre 2023 à Londres (Royaume-Uni), et
 - o) Attendant avec intérêt le Colloque international sur le déploiement des centrales nucléaires flottantes, qui se tiendra les 14 et 15 novembre 2023 à Vienne (Autriche),
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat des travaux menés en application des résolutions pertinentes de la Conférence générale, en particulier des résultats obtenus à ce jour au titre de l'INPRO ;
 2. Encourage le Secrétariat à examiner de nouvelles possibilités de développer et de coordonner les services qu'il fournit dans ces domaines en mettant l'accent sur la transition vers des systèmes d'énergie nucléaire durables, en utilisant notamment les approches, les outils et les services d'analyse élaborés par l'INPRO ;
 3. Encourage le Secrétariat à envisager de continuer à utiliser des outils web pour mettre en œuvre le projet de collaboration INPRO : Analytical Framework for Analysis and Assessment of Transition Scenarios to Sustainable Nuclear Energy Systems, méthode d'évaluation comparative des options en matière de systèmes d'énergie nucléaire basée sur des indicateurs clés et des méthodes d'analyse décisionnelle multicritères ;

4. Encourage les États Membres intéressés à utiliser des méthodes et des outils mis au point par l'Agence aux fins de la modélisation des scénarios de l'évolution de l'énergie nucléaire, des évaluations économiques des systèmes d'énergie nucléaire, de l'évaluation comparative des options en matière de systèmes d'énergie nucléaire ou de scénarios, et de la formulation de feuilles de route, y compris le service ASENES et ses applications ;
5. Encourage les États Membres intéressés et le Secrétariat à utiliser les modèles de ROADMAPS pour les études de cas nationales, y compris les études de cas basées sur la coopération entre pays détenteurs de technologie et pays utilisateurs de technologie, ainsi que pour la planification énergétique nationale et régionale à long terme en vue d'améliorer la durabilité des systèmes d'énergie nucléaire ;
6. Prie le Secrétariat de promouvoir la collaboration entre les États Membres intéressés dans la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire innovants et durables à l'échelle mondiale et d'appuyer l'élaboration de mécanismes efficaces de collaboration pour échanger des informations sur les expériences et les bonnes pratiques pertinentes ;
7. Prie le Secrétariat de promouvoir la poursuite de l'application de méthodes d'analyse décisionnelle multicritères aux fins de l'évaluation comparative, par les États Membres de l'INPRO intéressés, des options de systèmes d'énergie nucléaire possibles, en vue d'appuyer l'analyse décisionnelle et l'établissement de priorités dans les programmes nationaux d'énergie nucléaire ;
8. Encourage le Secrétariat à étudier des méthodes de coopération concernant la partie terminale du cycle du combustible nucléaire en mettant l'accent sur les éléments moteurs et les obstacles institutionnels, économiques et juridiques pour assurer une coopération efficace entre les pays en vue de l'utilisation durable à long terme de l'énergie nucléaire, et prie le Secrétariat de faciliter les discussions entre les concepteurs de réacteurs avancés (p. ex. RFMP, réacteurs de quatrième génération) sur les difficultés et les technologies relatives au déclassement et à la gestion des déchets radioactifs et du combustible usé au tout premier stade de la conception ;
9. Note que l'Agence s'emploie à mettre au point des approches innovantes en matière d'infrastructure pour les systèmes d'énergie nucléaire futurs et invite les États Membres et le Secrétariat à examiner le rôle que les innovations technologiques et institutionnelles peuvent jouer pour améliorer l'infrastructure électronucléaire et renforcer la sûreté, la sécurité et la non-prolifération nucléaires, et à échanger des informations, notamment au sein du Forum de dialogue INPRO ;
10. Invite tous les États Membres intéressés à participer, sous les auspices de l'Agence, aux activités de l'INPRO pour examiner les questions concernant les systèmes d'énergie nucléaire innovants et les innovations institutionnelles et infrastructurelles, en particulier en poursuivant les études d'évaluation de tels systèmes et de leur rôle dans les scénarios nationaux, régionaux et mondiaux pour l'utilisation de l'énergie nucléaire à l'avenir, ainsi que pour recenser les sujets d'intérêt communs susceptibles de faire l'objet de projets de collaboration ;
11. Demande au Secrétariat de continuer à fournir une assistance à la planification stratégique pour le développement et le déploiement durables de l'énergie nucléaire, notamment par le renforcement des capacités, des écoles INPRO et la mise en place d'un service intégré de conseil aux États Membres intéressés ;
12. Encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts en matière d'enseignement à distance concernant l'élaboration et l'évaluation de techniques nucléaires innovantes à l'intention des étudiants et du personnel des universités et des centres de recherche, et à continuer de mettre au point des outils à l'appui de cette activité pour une fourniture efficace de services aux États Membres ;
13. Encourage le Secrétariat et les États Membres intéressés à achever la révision de la méthodologie INPRO et à en publier une vue d'ensemble, tout en prenant note de la publication de manuels INPRO

actualisés sur l'infrastructure, les aspects économiques, l'épuisement des ressources, les agresseurs environnementaux, la gestion des déchets radioactifs et la sûreté des réacteurs nucléaires et des installations du cycle du combustible nucléaire ;

14. Encourage le Secrétariat à continuer d'échanger, au moyen d'activités sur les techniques nucléaires innovantes et leurs fondements scientifiques et technologiques, des connaissances et des données d'expérience sur les systèmes d'énergie nucléaire innovants et durables à l'échelle mondiale ;

15. Note le rôle des réacteurs de recherche dans l'appui à la mise au point de systèmes d'énergie nucléaire innovants et invite les États Membres intéressés à permettre l'accès à des réacteurs de recherche et des installations particuliers, en exploitation et en chantier, aux fins de la mise au point de technologies nucléaires innovantes ;

16. Demande au Secrétariat et aux États Membres qui sont à même de le faire d'étudier de nouvelles techniques pour les réacteurs et le cycle du combustible permettant une meilleure utilisation des ressources naturelles, et présentant une résistance à la prolifération, y compris celles qui sont nécessaires pour le recyclage du combustible usé et son utilisation dans des réacteurs avancés avec des contrôles appropriés et pour l'évacuation à long terme des déchets restants, en tenant notamment compte des facteurs économiques, de la sûreté et de la sécurité ;

17. Recommande que le Secrétariat continue d'étudier, en consultation avec les États Membres intéressés, des technologies nucléaires innovantes, notamment d'autres cycles du combustible, les capacités de gestion de la partie terminale, les systèmes d'énergie nucléaire innovants et les centrales à fusion, en vue de favoriser et de renforcer l'infrastructure, la sûreté, la sécurité, la science, la technologie, l'ingénierie et la création de capacités grâce à l'utilisation d'installations expérimentales et de réacteurs d'essai de matériaux, pour faciliter l'octroi d'autorisations, la construction et l'exploitation de ces technologies ;

18. Encourage le Secrétariat à étudier les aspects juridiques et institutionnels du déploiement d'installations de fusion et à s'efforcer de définir et d'établir un cadre général pour faciliter l'étude préliminaire de faisabilité concernant une centrale de démonstration à fusion, et à renforcer les activités dans le domaine du développement et du déploiement des technologies de fusion ; et

19. Se félicite des ressources extrabudgétaires fournies au Secrétariat pour les activités d'élaboration de techniques nucléaires innovantes et encourage les États Membres qui sont en mesure de le faire à étudier comment ils peuvent contribuer aux travaux du Secrétariat dans ce domaine.

7.

Approches destinées à appuyer le développement de l'infrastructure électronucléaire

La Conférence générale,

- a) Reconnait que le développement, la mise en œuvre et la maintenance d'une infrastructure appropriée pour appuyer l'introduction réussie de l'électronucléaire et son utilisation sûre, sécurisée et efficace constituent une question de grande importance,
- b) Se félicite des efforts déployés par le Secrétariat pour fournir un appui dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines, qui reste une priorité de rang élevé pour les États Membres qui envisagent ou planifient l'introduction d'un programme électronucléaire de manière sûre, sécurisée et efficace,
- c) Appuie l'approche par étapes [publication n° NG-G-3.1 (Rev. 1) de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA] en tant que document de premier plan à utiliser par les États Membres pour l'élaboration de nouveaux programmes électronucléaires et la mise en place des PTI

correspondants, et se félicitant de l'entame de la révision de la publication visant à intégrer les enseignements tirés et à inclure une annexe sur les considérations liées aux PRM ;

d) Reconnaissant l'utilité que continuent de présenter les missions d'Examen intégré de l'infrastructure nucléaire (INIR) de l'Agence, qui fournissent des évaluations par des experts et des pairs pour aider les États Membres qui en font la demande à déterminer le stade de développement de leur infrastructure nucléaire et les besoins en la matière, se félicitant des efforts faits par l'Agence pour diffuser les enseignements tirés de ces missions et notant les 35 missions INIR et missions de suivi INIR effectuées depuis 2009 à la demande de 24 États Membres, dont récemment une mission de suivi INIR - phase 1 au Kazakhstan en mars 2023, et le fait que d'autres pays considérant le lancement ou le développement d'un programme électronucléaire envisagent de demander des missions INIR,

e) Saluant la finalisation de la méthode d'évaluation des missions INIR de phase 3 [IAEA Nuclear Energy Series No. NG-T-3.2 (Rev. 2), publiée en septembre 2022], avec l'apport de tous les départements pertinents, et tenant compte des retours concernant les premières missions INIR de phase 3, et se félicitant que, pour chaque phase de l'élaboration d'un programme électronucléaire, des méthodes d'évaluation et des lignes directrices soient maintenant à disposition pour aider à l'autoévaluation des États Membres et pour la réalisation de missions INIR,

f) Notant l'importance des activités de coordination, notamment l'appui intégré et adapté fourni par l'Agence aux États Membres pour le développement de l'infrastructure nucléaire, par l'intermédiaire du Groupe d'appui à l'énergie d'origine nucléaire et du Groupe de coordination de l'infrastructure,

g) Notant le nombre croissant de projets de coopération technique, notamment de ceux qui aident les États Membres planifiant l'introduction ou le développement de la production électronucléaire à mener des études énergétiques pour évaluer les options futures, en particulier dans le cadre des contributions déterminées au niveau national, en tenant compte des normes les plus strictes en ce qui concerne la sûreté et la planification de cadres de sécurité nucléaire appropriés,

h) Reconnaissant qu'il est important d'encourager une planification efficace de la main-d'œuvre pour l'exploitation et l'expansion de programmes électronucléaires, dans le monde entier, et reconnaissant le besoin croissant de personnel formé,

i) Prenant note d'autres initiatives internationales axées sur l'appui au développement de l'infrastructure,

j) Reconnaissant l'importance de systèmes de gestion efficaces pour les nouveaux programmes électronucléaires et la nécessité de renforcer la compréhension de la direction et l'exécution du rôle et des responsabilités de celle-ci à cet égard, et

k) Reconnaissant l'intérêt grandissant porté par les États Membres à la méthode d'évaluation des technologies de réacteurs de l'Agence pour un déploiement à court terme dans les pays qui entreprennent ou développent un programme électronucléaire dans le cadre de l'approche par étapes, et notant le nombre croissant de demandes d'États Membres primo-accédants qui souhaitent recevoir une formation sur l'utilisation de cet outil,

1. Encourage le Secrétariat à poursuivre ses activités d'assistance dans le domaine du développement des infrastructures nucléaires fournies aux États Membres qui entreprennent ou développent leurs programmes d'énergie nucléaire ;

2. Souligne la nécessité, pour les États Membres, de veiller à la mise en place des cadres législatifs et réglementaires appropriés, qui sont nécessaires à l'introduction sûre de l'électronucléaire ;
3. Encourage les États Membres qui entreprennent ou développent un programme électronucléaire, ou qui envisagent de le faire, à recourir aux services de l'Agence liés au développement de l'infrastructure nucléaire et à effectuer une autoévaluation basée sur le document no NG-T-3.2 (Rev. 2) de la collection Énergie nucléaire de l'AIEA pour déterminer les lacunes dans leur infrastructure nucléaire nationale, à inviter une mission INIR ainsi que d'autres missions d'examen par des pairs pertinentes, notamment des examens du site et de la sûreté de la conception, avant de mettre en service leur première centrale nucléaire, et à rendre publics leurs rapports de missions INIR et de missions de suivi INIR pour favoriser la transparence et mettre en commun les bonnes pratiques ;
4. Prie le Secrétariat de continuer à intégrer les enseignements tirés des missions INIR et à renforcer l'efficacité des activités menées à ce titre, faisant fond sur le document technique (TECDOC) concernant les dix années de missions INIR (IAEA TECDOC Series No. 1947) ;
5. Prie instamment les États Membres d'élaborer et d'actualiser des plans d'action pour donner suite aux recommandations et suggestions formulées à l'issue des missions INIR, les encourage à participer à l'élaboration de leurs propres PTI, à mettre en œuvre ces PTI pour planifier et intégrer l'aide de l'AIEA, à utiliser les profils nationaux d'infrastructure nucléaire comme outils pour suivre les progrès et en rendre compte, et à avoir recours aux missions de suivi INIR pour chaque phase du programme afin d'évaluer les progrès réalisés et de déterminer s'il a bien été donné suite aux recommandations et aux suggestions ;
6. Encourage le Secrétariat à se préparer à mener des missions INIR dans toutes les langues officielles des Nations Unies, à permettre un échange d'informations aux niveaux les plus élevés lors des missions et à étoffer le groupe des experts en la matière, en particulier dans les pays où une langue officielle des Nations Unies autre que l'anglais est utilisée comme langue de travail, tout en veillant à ce que le recours à ces experts ne donne pas lieu à un conflit d'intérêts ou ne procure pas un avantage commercial ;
7. Encourage les États Membres à utiliser le cadre de compétences et prie le Secrétariat de continuer à mettre à jour la bibliographie sur l'infrastructure nucléaire, outils utiles pour aider les États Membres à planifier la coopération technique et les autres types d'assistance pour le développement de leurs programmes électronucléaires nationaux, comme les besoins de formation aux fins de la création de capacités ;
8. Invite tous les États Membres qui envisagent ou planifient l'introduction ou l'expansion de l'électronucléaire à fournir, selon qu'il convient, des informations et/ou des ressources pour permettre à l'Agence d'utiliser toute sa panoplie d'outils pour appuyer le développement de l'infrastructure nucléaire, et encourage le renforcement des activités entreprises par les États Membres, individuellement et collectivement, pour coopérer sur une base volontaire au développement de l'infrastructure nucléaire ;
9. Encourage le Secrétariat à faciliter, lorsque cela est possible, la coordination internationale, notamment au moyen de consultations avec les États Membres qui appuient financièrement les activités de développement de l'infrastructure nucléaire, pour améliorer l'efficacité de l'assistance multilatérale et bilatérale aux États Membres et réduire les chevauchements et les doublons à cet égard, à condition d'éviter tout conflit d'intérêts et d'exclure les domaines sensibles du point de vue commercial ;
10. Encourage l'Agence à revoir et à adapter la méthode d'évaluation, en tenant compte des travaux coordonnés et menés dans le cadre de la Plateforme de l'Agence sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications (Plateforme de l'AIEA sur les PRM) et des activités entreprises dans le cadre

du Forum des responsables de la réglementation des petits réacteurs modulaires et de l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaire (NHSI) ;

11. Se félicite des ressources extrabudgétaires fournies au Secrétariat pour les activités d'appui au développement de l'infrastructure dans les États Membres et encourage les États Membres en mesure de le faire d'envisager de contribuer encore au travail du Secrétariat dans ce domaine ;

12. Encourage l'Agence à continuer d'organiser des ateliers sur les systèmes de gestion et les rôles et responsabilités de la direction en matière d'encadrement dans le cadre d'un nouveau programme électronucléaire ;

13. Encourage le Secrétariat à achever la méthode d'évaluation des technologies de réacteurs afin d'y intégrer les enseignements tirés de ses sept années d'application dans les pays primo-accédants, et à étendre cette méthode pour la rendre applicable aux réacteurs avancés, y compris aux RFMP, et aux applications non électriques ; et

14. Se félicite de la poursuite de l'élaboration d'un programme graduel complet de renforcement des capacités à l'intention des pays entreprenant un programme électronucléaire, composé de modules d'introduction de formation en ligne, de programmes de formation interrégionaux sur la CT et de formations nationales sur mesure dispensées par le biais de la structure matricielle de l'AIEA et couvrant tous les aspects de l'élaboration d'un programme électronucléaire.

8.

Réacteurs nucléaires de faible ou moyenne puissance ou petits réacteurs modulaires – mise au point et implantation

La Conférence générale,

a) Saluant les travaux de la Plateforme de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications visant à garantir une approche interdépartementale et à fournir aux États Membres intéressés un appui cohérent et intégré sur tous les aspects du développement, du déploiement et de la surveillance des PRM, et prenant acte de l'élaboration de la stratégie à moyen terme de l'Agence pour les PRM, ainsi que de l'avancement du projet interrégional de coopération technique intitulé « Appui à la création de capacités dans les États Membres concernant les petits réacteurs modulaires et les microréacteurs, ainsi que leur technologie et leurs applications en tant que contribution de l'énergie d'origine nucléaire à l'atténuation des changements climatiques »,

b) Notant les travaux réalisés dans le cadre de l'Initiative d'harmonisation et de normalisation nucléaire (NHSI) qui vise à faire progresser l'harmonisation et la normalisation de la conception, de la construction et des approches réglementaires et industrielles des PRM, et notant que pour assurer une coordination et une cohérence internes totale entre la NHSI et toutes les autres activités de l'Agence dans le domaine des PRM, une équipe spéciale a été créée dans le cadre de la Plateforme de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications,

c) Notant que l'Agence a un projet spécialement conçu pour appuyer le développement technologique et le déploiement des RFMP, mettant en évidence le fait qu'ils peuvent améliorer la disponibilité en énergie et la sécurité de l'approvisionnement énergétique dans des pays primo-accédants et des pays qui développent leur programme électronucléaire, et pour examiner des questions relatives aux aspects financiers, à la protection de l'environnement, à la sûreté et à la sécurité, à la fiabilité, à la résistance à la prolifération, à la réglementation, au développement de la technologie, au déclassement et à la gestion des déchets,

d) Reconnaissant le rôle que les PRM pourraient jouer dans la transition vers des systèmes énergétiques durables et reconnaissant également que les réacteurs de moindre puissance

pourraient être plus indiqués pour les petits réseaux électriques de nombreux pays en développement, et qu'ils pourraient être pour les pays développés un moyen de remplacer des sources d'énergie obsolètes, vieillissantes ou à forte émission de carbone, conformément aux objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre, tout en constatant que la taille des réacteurs nucléaires est une décision nationale que chaque État Membre prend en fonction de ses propres besoins et de la taille de son réseau électrique,

e) Prenant note du rôle important que les PRM pourraient jouer à l'avenir dans certains marchés ayant recours à la cogénération en fournissant de la chaleur industrielle pour le chauffage urbain, le dessalement et la production d'hydrogène, et de leur potentiel pour des systèmes énergétiques intégrés innovants,

f) Prenant note des deux projets en cours sur les prescriptions et les critères génériques d'utilisation et les codes et normes industriels sur les PRM, qui devraient favoriser l'harmonisation et la normalisation au niveau international,

g) Sachant que le Secrétariat a publié tous les deux ans un fascicule sur les progrès réalisés dans le développement de la technologie des petits réacteurs modulaires qui constitue une référence internationale concernant l'état du développement et du déploiement des PRM, ainsi que divers TECDOC et rapports de la collection Énergie nucléaire sur les PRM, notamment le rapport intitulé *Technology Roadmap for Small Modular Reactor Deployment*, qui fournit aux États Membres une série d'orientations pouvant servir de référence pour le déploiement des PRM,

h) Sachant que le Secrétariat a lancé un nouveau projet de recherche coordonné intitulé « Difficultés, lacunes et possibilités de gestion du combustible usé des petits réacteurs modulaires »,

i) Prenant acte du 21^e Forum de dialogue INPRO sur le déploiement de petits réacteurs modulaires et de technologies à l'appui des objectifs de développement durable,

j) Attendant avec intérêt de recevoir des rapports supplémentaires du Forum des responsables de la réglementation des petits réacteurs modulaires ;

k) Reconnaissant le rôle que les technologies innovantes peuvent jouer dans la mise au point des PRM, notant l'initiative en cours de l'INPRO concernant un projet de collaboration sur l'étude de cas pour l'implantation d'un petit réacteur modulaire chargé en combustible à l'usine, et notant le lancement des évaluations des systèmes d'énergie nucléaire au moyen de la méthodologie INPRO en collaboration avec le Viet Nam et Seaborg Technologies,

l) Notant que des projets de construction et d'implantation de PRM sont en cours ;

1. Encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à faciliter l'appui aux États Membres de manière cohérente et coordonnée, notamment grâce aux outils et activités conçus dans le cadre de la Plateforme de l'AIEA sur les PRM, et encourage les États Membres à utiliser ces outils ainsi que les outils et services de l'INPRO pour l'évaluation de la durabilité de l'implantation de PRM ;

2. Prie le Secrétariat d'assurer la coordination entre la Plateforme de l'AIEA sur les PRM et la NHSI et de faire rapport aux États Membres à cet égard ;

3. Demande à l'Agence de préciser sa vision stratégique, ses objectifs programmatiques et les résultats attendus de la NHSI ;

4. Encourage le Secrétariat à tenir compte des connaissances des États Membres concernant les questions liées aux PRM, à réfléchir à la meilleure manière d'impliquer les États Membres dans toutes

les initiatives pertinentes à cet égard, et à prendre acte des initiatives pertinentes d'autres organisations internationales ;

5. Encourage le Secrétariat à continuer de prendre des mesures appropriées pour aider les États Membres, en particulier les pays primo-accédants, qui ont engagé des actions préparatoires à des projets de démonstration, et de promouvoir la mise au point de RFMP sûrs, sécurisés, économiquement viables et résistant à la prolifération et de stratégies globales de déclasserement et de gestion des déchets radioactifs et du combustible usé ;

6. Appelle le Secrétariat à continuer de promouvoir un échange international efficace d'informations sur les options disponibles, au plan international, en ce qui concerne les RFMP, en organisant des réunions techniques et des ateliers, selon le cas, et d'établir les rapports de situation et les rapports techniques pertinents ;

7. Invite le Secrétariat et les États Membres qui sont en mesure de proposer des PRM à promouvoir la coopération internationale dans la réalisation d'études sur les impacts sociaux et économiques de l'implantation de PRM dans les pays primo-accédants, leur intégration potentielle avec les énergies renouvelables et leurs applications non électriques ;

8. Encourage le Secrétariat à poursuivre les consultations et à maintenir des contacts avec les États Membres intéressés, les organismes compétents du système des Nations Unies, les institutions financières, les organismes de développement régionaux et d'autres organisations appropriées pour la fourniture de conseils sur la mise au point et l'implantation de PRM ;

9. Encourage le Secrétariat à continuer de s'employer à définir des indicateurs de la performance en matière de sûreté, d'exploitabilité, de maintenabilité et de constructibilité afin d'aider les pays à évaluer les technologies de RFMP avancés, et d'élaborer des orientations pour la mise en œuvre de ce type de technologie ;

10. Encourage le Secrétariat à continuer de donner des orientations concernant le développement technologique et le déploiement, la sûreté, la sécurité, les aspects financiers, l'octroi de licences et les examens réglementaires de divers modèles de RFMP et à favoriser la collaboration entre les États Membres intéressés qui œuvrent à l'octroi de licences pour les RFMP et à leur implantation ;

11. Attend avec intérêt la première Conférence internationale de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications, prévue en octobre 2024 à Vienne (Autriche), et demande au Secrétariat de tenir les États Membres informés de l'avancement de son organisation ;

12. Encourage le Secrétariat à poursuivre l'élaboration de prescriptions et de critères génériques pour les utilisateurs, le partage d'informations sur les codes et les normes, les expériences et la validation des codes informatiques de simulation pour les PRM, ainsi que l'accélération de la mise en œuvre d'une infrastructure nucléaire pour les PRM dans le cadre des travaux de la NHSI et en coopération avec les États Membres et les parties prenantes concernées ;

13. Invite le Directeur général à obtenir un financement approprié auprès de sources extrabudgétaires pour appuyer les activités menées dans le cadre de la Plateforme de l'AIEA sur les PRM et contribuer à l'exécution des activités de l'Agence concernant le partage de données d'expérience et d'enseignements tirés de la mise au point et de l'implantation de PRM ; et

14. Prie le Directeur général de continuer à faire rapport sur :

- i. les activités coordonnées et réalisées par la Plateforme de l'AIEA sur les petits réacteurs modulaires et leurs applications,
- ii. les progrès réalisés dans le cadre de la NHSI, et

- iii. les progrès enregistrés dans les activités de recherche-développement, de démonstration et d'implantation concernant les RFMP dans les États Membres désireux de les introduire.

9.

Mise en œuvre et établissement de rapports

La Conférence générale,

1. Demande que les actions du Secrétariat prescrites dans la présente résolution soient menées en tant que priorité sous réserve que des ressources soient disponibles ; et
2. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs, selon qu'il conviendra, et à la Conférence générale à sa soixante-huitième session ordinaire (2024).

C.

Gestion des connaissances nucléaires

La Conférence générale,

- a) Rappelant ses résolutions précédentes sur la gestion des connaissances nucléaires,
- b) Notant l'importance de la mise en place et du renforcement des processus de gouvernance pour faire avancer la gestion des connaissances au sein des organisations, et de l'existence de systèmes permettant de mesurer la réussite des programmes de gestion des connaissances,
- c) Insistant sur l'importance croissante du rôle joué par l'Agence pour ce qui est de communiquer des informations et de bonnes pratiques sur l'utilisation sûre et efficace de la technologie nucléaire à des fins pacifiques, y compris les informations et les connaissances à l'intention du public,
- d) Reconnaissant que la préservation et le renforcement des connaissances nucléaires et le renouvellement et le maintien de ressources humaines qualifiées sont essentiels pour poursuivre l'utilisation sûre, économique et sécurisée de toutes les techniques nucléaires à des fins pacifiques,
- e) Reconnaissant que la gestion des connaissances nucléaires nécessite une formation aussi bien théorique que pratique pour la planification des remplacements et la préservation ou le renforcement des connaissances existantes dans les domaines de la science et de la technologie nucléaires,
- f) Consciente de la valeur de la diversité et de l'inclusion pour favoriser l'innovation et accroître les performances de l'industrie nucléaire et, à cet égard, de la nécessité d'encourager davantage de femmes à rejoindre le secteur nucléaire, et se félicitant que la Bibliothèque de l'AIEA ait été rebaptisée Bibliothèque Lise Meitner pour mettre en valeur les recherches pionnières et l'héritage scientifique de Lise Meitner,
- g) Notant le rôle important que joue l'Agence en aidant les États Membres à établir, à préserver, à renforcer et à mettre en œuvre efficacement des programmes de gestion des connaissances aux niveaux national et organisationnel,
- h) Reconnaissant l'importance de la gestion des connaissances dans toutes les activités et tous les programmes du Secrétariat, et la nature transversale, interdisciplinaire et interdépartementale de nombreuses questions et initiatives liées à la gestion des connaissances,

- i) Reconnaissant qu'il est important d'avoir des connaissances nucléaires adéquates pour comprendre et appliquer les principes de sûreté pour la conception, la construction, l'autorisation, l'exploitation, la prolongation de la durée de vie, la fermeture et le déclasséement d'installations nucléaires,
- j) Sachant l'importance de l'atténuation des risques de perte de connaissances pour les installations en exploitation et les organismes pertinents,
- k) Consciente des avantages que présente l'utilisation de méthodes de gestion des connaissances nucléaires pour appuyer l'exploitation sûre et sécurisée à long terme des installations nucléaires, le stockage définitif des déchets radioactifs, les projets de déclasséement, les projets de remédiation de l'environnement, et de la nécessité de mieux tirer des enseignements d'incidents et d'événements,
- l) Notant l'intérêt croissant des États Membres pour la mise au point et l'utilisation de modèles d'information modernes des centrales et de principes directeurs à l'appui de la gestion des connaissances nucléaires, y compris les connaissances relatives à la conception, tout au long du cycle de vie des installations et des projets,
- m) Reconnaissant l'utilité des collaborations en vue de la mise au point et de l'adoption de méthodes intégrées de planification stratégique aux niveaux national et régional pour renforcer et pérenniser les programmes d'enseignement universitaire sur le nucléaire,
- n) Reconnaissant les avantages de la collaboration entre l'Agence, les universités, l'industrie, les laboratoires nationaux, les réseaux d'enseignement nucléaire et les instituts gouvernementaux, et le rôle que jouent les réseaux internationaux et nationaux de mise en valeur des ressources humaines et de développement des connaissances pour favoriser cette collaboration,
- o) Reconnaissant le rôle utile que jouent la coordination et la coopération internationales, qu'il s'agisse de favoriser les échanges d'informations et de données d'expérience et de mettre en œuvre des mesures devant aider à résoudre des problèmes communs, ou de tirer profit des occasions qui s'offrent en matière de formation théorique et pratique ainsi que de préservation et de renforcement des connaissances nucléaires,
- p) Notant la participation de l'Agence à l'entreprise conjointe de l'OCDE/AEN pour l'enseignement, les compétences et la technologie nucléaires, visant à renforcer la prochaine génération de scientifiques et de techniciens nucléaires et à établir des réseaux et des mécanismes d'échange d'informations entre les futurs travailleurs du secteur à l'appui d'objectifs de recherche concrets, ainsi que l'utilité de la coopération de l'Agence avec l'OCDE/AEN à cet égard,
- q) Notant les bons résultats des neuf sessions de l'École de gestion de l'énergie nucléaire et de l'École de gestion des connaissances nucléaires organisées en 2022 et toutes les sessions de l'École de gestion de l'énergie nucléaire et de l'École de gestion des connaissances nucléaires tenues dans les États Membres et également chaque année au Centre international de physique théorique (CIPT) à Trieste, et notant la coopération continue très appréciée entre l'AIEA, le CIPT et les institutions des États Membres à cet égard,
- r) Notant en outre les résultats durables des sessions régionales, nationales et internationales de l'École de gestion de l'énergie nucléaire organisées depuis septembre 2010, les plus récentes ayant eu lieu en Afrique du Sud, au Canada, en Chine, en Fédération de Russie et au Japon en 2022, et au CIPT, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, au Japon et en Pologne en 2023, et se félicitant de l'intérêt constant manifesté par d'autres États Membres concernant l'organisation de sessions régionales de l'École de gestion de l'énergie nucléaire,

- s) Attendant avec intérêt la quatrième Conférence internationale sur la gestion des connaissances nucléaires et la mise en valeur des ressources humaines, qui se tiendra du 1^{er} au 5 juillet 2024 à Vienne (Autriche),
1. Félicite le Directeur général et le Secrétariat pour leurs efforts interdépartementaux notables visant à traiter les questions de préservation et de renforcement des connaissances nucléaires en vue de donner suite aux résolutions pertinentes de la Conférence générale ;
 2. Félicite le Secrétariat pour l'appui qu'il apporte aux États Membres dans l'application d'une méthodologie et d'orientations globales pour la gestion des connaissances nucléaires, demande à l'Agence de continuer à aider les États Membres dans ce domaine et d'acquérir, d'actualiser et de préserver les connaissances et la mémoire institutionnelle, et se félicite à cet égard du service de visite d'aide à la gestion des connaissances de l'AIEA (KMAV) ;
 3. Félicite en outre le Secrétariat d'avoir encouragé la gestion des connaissances nucléaires et d'avoir abordé les questions connexes de mise en valeur des ressources humaines en tant qu'éléments essentiels d'un système de gestion intégré, et se félicite du lancement du nouveau Groupe de travail technique sur la gestion des ressources humaines et des connaissances dans le domaine de l'énergie nucléaire ;
 4. Encourage le Directeur général et le Secrétariat à continuer de renforcer leurs efforts actuels et prévus dans ce domaine, dans le cadre d'une approche globale et interdépartementale, tout en consultant et en associant les États Membres et d'autres organisations internationales compétentes, et à continuer de faire mieux connaître les efforts de gestion des connaissances nucléaires ;
 5. Prie le Secrétariat d'aider les États Membres qui en font la demande à garantir le caractère durable de la formation théorique et pratique dans tous les secteurs de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, dont sa réglementation, notamment en profitant des activités des réseaux régionaux en Asie (ANENT), en Amérique latine (LANENT), en Afrique (AFRANEST), et en Europe orientale et en Asie centrale (STAR-NET) ainsi que des réseaux d'enseignement associés en Europe (ENEN), au Canada (UNENE) et au Royaume-Uni (NTEC), et en appuyant ces activités ;
 6. Note en particulier les besoins des pays en développement ou de ceux qui envisagent de lancer ou lancent un programme électronucléaire et, à cet égard, encourage les États Membres qui sont à même de le faire à participer aux réseaux et à les appuyer, et souligne l'importance du programme de coopération technique dans ce contexte ;
 7. Prie le Secrétariat de poursuivre, en consultation avec les États Membres, l'élaboration et la diffusion d'orientations et de méthodologies pour la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes électronucléaires, notamment de programmes destinés à maintenir la gestion des connaissances nucléaires ;
 8. Prend note avec satisfaction de la publication de termes et définitions utiles en matière d'énergie nucléaire sur le pôle numérique de gestion des connaissances nucléaires et encourage le Secrétariat à poursuivre ses efforts visant à harmoniser l'utilisation des termes et définitions dans ses publications à l'échelle de l'Agence, l'objectif ultime étant l'élaboration et la publication d'un glossaire consacré à la science, la technologie et les applications nucléaires ;
 9. Prie le Secrétariat de continuer à mettre les programmes de formation de l'École de gestion de l'énergie nucléaire et de l'École de gestion des connaissances nucléaires à la disposition des États Membres au CIPT à Trieste (Italie) et par l'intermédiaire des sessions régionales des deux écoles ;

10. Prie le Secrétariat d'examiner le vaste éventail de programmes de formation théorique et pratique mis en place par le Département de l'énergie nucléaire et d'autres départements du Secrétariat, selon qu'il convient, afin de mettre en place la combinaison d'événements la plus économique et durable pour optimiser l'efficacité et réduire au maximum les doubles emplois dans l'offre de l'Agence ;
11. Prie le Secrétariat de continuer à élaborer et à utiliser du matériel d'apprentissage à distance, du contenu et des technologies pertinents en vue de diffuser plus largement les formations nucléaires théoriques et les connaissances nucléaires, de manière moderne, efficace et efficiente, notamment de collaborer avec les organismes des États Membres et de continuer à développer et à utiliser efficacement les plateformes CLP4NET et CONNECT de l'AIEA en tant que référentiels pour l'apprentissage à distance ;
12. Encourage le Secrétariat à promouvoir l'utilisation des technologies les plus récentes en matière de gestion des connaissances, y compris celles qui sont liées à l'application des modèles d'information modernes des centrales et des principes directeurs à l'appui de la gestion des connaissances, notamment celles relatives à la conception, tout au long du cycle de vie des installations et des projets, et à aider les États Membres intéressés à développer ces technologies plus avant et à y collaborer par un échange d'informations sur les bonnes pratiques et les enseignements tirés ;
13. Prie le Secrétariat de continuer à recueillir et à mettre à la disposition des États Membres des données, des informations et des connaissances nucléaires sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, notamment le Système international d'information nucléaire (INIS) et d'autres bases de données utiles, ainsi que la Bibliothèque Lise Meitner de l'AIEA et le Réseau international de bibliothèques nucléaires (INLN) ;
14. Engage le Secrétariat à continuer de mettre en particulier l'accent sur les activités visant à aider les États Membres intéressés à évaluer leurs besoins en ressources humaines et à trouver des moyens d'y répondre, notamment en encourageant la mise au point de nouveaux outils et en multipliant les possibilités d'acquérir une expérience pratique dans le cadre de programmes de bourses ;
15. Invite le Secrétariat à poursuivre, en consultation avec les États Membres, l'élaboration et la diffusion d'orientations et de méthodologies pour la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de programmes et de pratiques de gestion des connaissances nucléaires dans les organismes d'exploitation, de réglementation et de recherche nucléaires ;
16. Soutient la poursuite du programme d'École de gestion de l'énergie nucléaire et d'École de gestion des connaissances nucléaires de l'Agence, attend avec intérêt la quatrième Conférence internationale sur la gestion des connaissances nucléaires et la mise en valeur des ressources humaines, qui se tiendra à Vienne en 2024, et prie le Secrétariat de continuer à mettre au point des activités, des outils et des services dans les domaines de la gestion des connaissances et de la mise en valeur des ressources humaines de manière intégrée, en mettant l'accent sur la création de capacités ;
17. Prie le Secrétariat de promouvoir l'égalité des sexes et la diversité dans le cadre des activités de gestion des connaissances nucléaires et encourage les États Membres à constituer une main-d'œuvre inclusive dans l'industrie nucléaire, y compris en assurant l'égalité d'accès à la formation théorique et pratique dans le domaine de la gestion des connaissances nucléaires ;
18. Prie le Secrétariat d'assurer la bonne coordination des programmes sectoriels de l'Agence, compte tenu de la nature transversale et interdépartementale des questions et activités de gestion des connaissances ;
19. Encourage le Secrétariat à continuer de faciliter l'établissement de réseaux efficaces de mise en valeur des ressources humaines et de gestion des connaissances dans les pays en développement, et de

les maintenir, et, selon qu'il convient, en collaboration avec d'autres organisations du système des Nations Unies et avec l'appui de réseaux de ce type existants dans des pays développés ;

20. Prie le Directeur général de tenir compte du vif intérêt que les États Membres continuent de porter à l'ensemble des questions ayant trait à la gestion des connaissances nucléaires lors de l'élaboration et de la mise en œuvre du programme de l'Agence ; et

21. Prie le Directeur général de faire rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la présente résolution au Conseil des gouverneurs et à la Conférence générale à sa soixante-huitième session (2024) au titre d'un point approprié de l'ordre du jour.